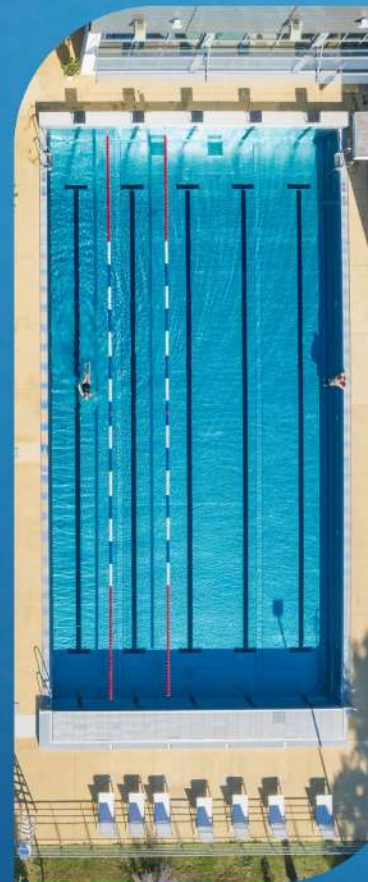


2023 RAPPORT D'ACTIVITÉ

CIVRAISIEN
EN POITOU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Anché - Asnois - Blanzay - Brion - Brux - Champagné-le-sec - Champagné-Saint-Hilaire - Champniers- Charroux - Châtain - Château-Garnier - Chaunay - Civray - Gençay - Genouillé - Joussé - La Chapelle-Bâton - La Ferrière-Airoux - Linazay - Lizant - Magné - Payroux - Romagne - Saint-Gaudent - Saint Maurice-La-Clouère - Saint-Pierre-d'Exideuil - Saint-Romain - Saint-Secondin - Savigné - Sommières-du-Clain - Surin - Val-de-Comporté (Saint-Macoux, Saint-Saviol) - Valence-en-Poitou - (Ceaux-en-Couhé, Châtillon, Couhé, Payré, Vaux-en-Couhé) - Voulon - Voulême

SOMMAIRE

04 Mieux connaître la Communauté de Communes



Attractivité et développement du territoire

12

Développement économique	13
Politiques contractuelles	16
Tourisme	18



Aménagement et préservation du territoire

22

Urbanisme	23	Voirie	26
Logement	24	Environnement et Numérique	27
Bâtiments communautaires	25	Rivières - Bassin de la Charente	30



Nos services aux habitants

32

Cohésion territoriale - Santé - Mobilité	33
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	35
Culture et sports	39
Vie associative	42



Administration générale et finance

44

Ressources Humaines	45
Affaires juridiques	48
Finances	48
Marchés publics	51

Edito



Forte de nos efforts collectifs, l'année 2023 a été riche en projets et en réussites pour notre territoire. En tant que Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, je suis heureux de partager avec vous les différentes réalisations de ces douze derniers mois.

Des infrastructures dédiées au sport ont été renouvelées, d'autres sont en cours d'élaboration. Les relations avec les institutionnels se sont développées, notamment dans le cadre de la cohésion territoriale et sociale. Le partenariat avec les communes du Civraisien en Poitou se poursuit afin de leur apporter un soutien pour la réalisation de leurs projets. C'est le cas notamment avec la voirie, l'urbanisme, le logement, la santé et la petite enfance/jeunesse. Le développement économique, le tourisme, l'environnement et le soutien à la vie associative sont des domaines d'actions prioritaires pour notre collectivité et le reflet de notre engagement pour l'attractivité de notre territoire.

Un grand remerciement à l'ensemble des agents et des élus de notre Communauté de Communes, ainsi qu'aux différents partenaires et acteurs du Civraisien en Poitou. Ensemble, pour relever les défis de notre temps, nous devons saisir toutes les opportunités qui permettent de bien vivre dans notre Sud Vienne.

**Le Président de la Communauté de
Communes du Civraisien en Poitou
Jean-Olivier Geoffroy**

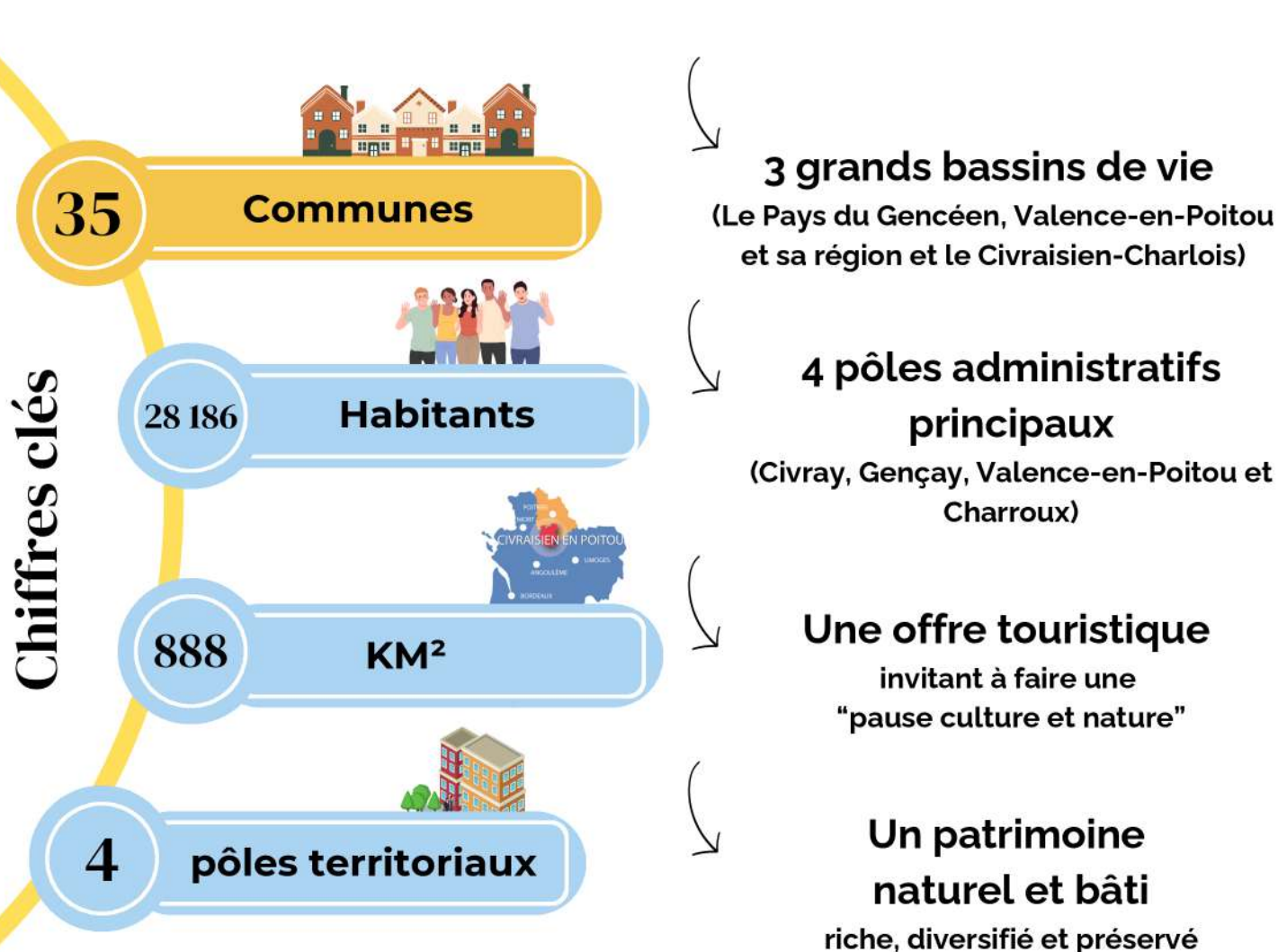
Mieux connaître La Communauté de Communes

Situé dans le nord de la région Nouvelle-Aquitaine et au sud du département de la Vienne, le territoire est limitrophe des départements des Deux-Sèvres et de la Charente. La collectivité est issue de la fusion de 3 intercommunalités et d'un syndicat intercommunal au 1er janvier 2017 :

- La Communauté de Communes de la Région de Couhé (10 communes)
- La Communauté de Communes du Pays Gencéen (9 communes)
- La Communauté de Communes du Pays Civraisien et Charlois (21 communes)

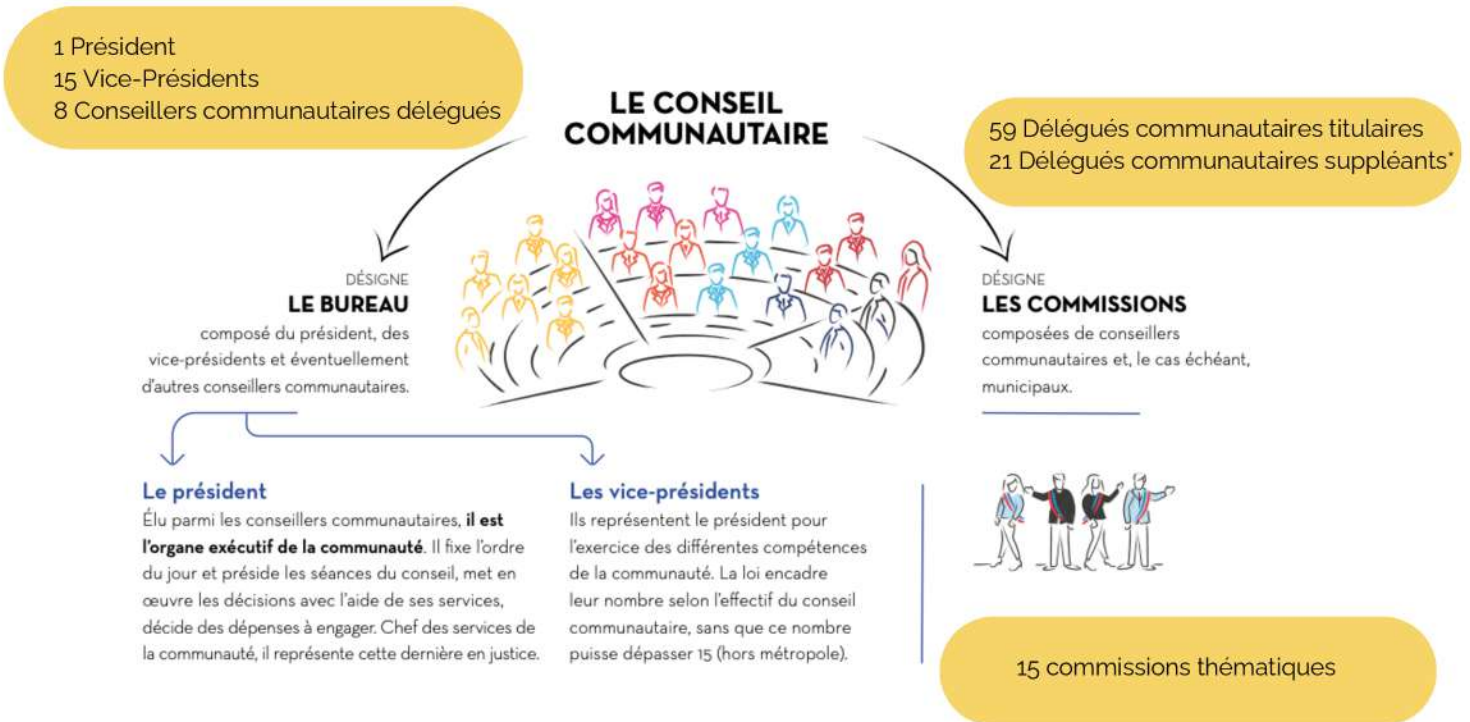
De par son patrimoine, sa situation géographique et la présence de sites touristiques majeurs tels que la Vallée des Singes, le Parc de la Belle, le Parc du Cormenier, le Civraisien en Poitou offre une qualité de vie agréable pour ses habitants et les touristes.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou œuvre au quotidien avec ses différents services afin d'offrir des prestations de qualité aux habitants et de développer des projets pour le territoire.



Une gouvernance partagée

Le Président de la Communauté de Communes, Jean-Olivier Geoffroy, a été élu lors du premier Conseil Communautaire, le 16 juillet 2020. Il dirige l'intercommunalité à travers le Conseil Communautaire, le Bureau, les 15 commissions thématiques qui sont présidées par les 15 Vice-Présidents et la Conférence des Maires, créée par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.



Le projet de territoire

Pour répondre à un développement équilibré, **le projet de territoire définit les 5 grandes orientations avec des sous-axes qui permettent de prioriser les projets d'investissement et l'organisation administrative de la collectivité.** À l'issue de ce projet collectif, le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de Communes permet d'inscrire les financements prévisionnels des projets communautaires pour les dix prochaines années.



La gouvernance



**Jean-Olivier
GEOFFROY**
Président



Rémy COOPMAN
1er Vice-Président
Finances et Affaires juridiques



Vincent BÉGUIER
2ème Vice-Président
Politiques contractuelles



Jean-Guy Valette
3ème Vice-Président
Développement économique



Lydie NOIRAUT
4ème Vice-Présidente
Vie associative



François BOCK
5ème Vice-Président
Urbanisme / Habitat



Guy SAUVAITRE
6ème Vice-Président
CIAS



Frédéric TEXIER
7ème Vice-Président
Déchets ménagers / Numérique /
PCAET / Économie circulaire



Jean-Michel MERCIER
8ème Vice-Président
Culture et Sports



Claudie MÉMIN
9ème Vice-Présidente
Ressources Humaines



Martine MOUSSERION
10ème Vice-Présidente
Enfance-Jeunesse



Sylvie COQUILLEAU
11ème Vice-Présidente
Cohésion territoriale / Santé / Mobilité



Murielle PHELIPPON
12ème Vice-Présidente
Patrimoine bâti et naturel



Philippe BELLIN
13ème Vice-Président
Rivières- Bassin de la Charente



Roselyne TEXEDRE
14ème Vice-Présidente
Développement touristique



Jacques AUGRIS
15ème Vice-Président
Voirie

La gouvernance



Roland THÉVENET
1er conseiller délégué
au fonctionnement voirie



Josette COLAS
2ème conseillère déléguée
aux instances paritaires



Isabelle SURREAUX*
3ème conseillère déléguée
aux hébergements touristiques

*Jusqu'à septembre



Roland LATU
4ème conseiller délégué
à la commande publique



François AUDOUX
5ème conseiller délégué
aux déchets ménagers et assimilés



Thierry NEEL
6ème conseiller délégué
à la Charente



Jean-Pierre BERNARD
7ème conseiller délégué
aux sports



Françoise DUPUY
8ème conseillère déléguée
au Contrat Local de Santé

Les 59 conseillers communautaires

Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, Madame Martine MOUSSERION, Monsieur Thierry NEEL, Madame Isabelle SURREAUX, Monsieur Jean-Claude PROVOST, Monsieur Roland THEVENET, Monsieur Frédéric TEXIER, Monsieur Louis-Marie GROLLIER, Monsieur Michaël ECALLE, Monsieur Gilles BOSSEBOEUF, Madame Nadine MEMIN-NICOULLAUD (puis Madame Nathalie FRANCOIS DIT SORTON), Monsieur Patrice BOSSEBOEUF, Madame Françoise DUPUY, Madame Patricia CHAUMILLON, Monsieur François AUDOUX, Monsieur Jacques NIORT, Monsieur Guy SAUVAITRE, Madame Déborah DEFORGES, Monsieur Emmanuel BRUNET, Madame Bénédicte FILLATRE, Monsieur Pascal LECAMP, Monsieur Gilbert JALADEAU, Monsieur Rémy COOPMAN, Madame Sophie VERGNAUD, Monsieur François BOCK, Monsieur Joël LAFRECHOUX, Monsieur Jean-Guy VALETTE, Madame Lydie NOIRAUT, Monsieur Jean-Michel MERCIER, Monsieur Jean-Luc CHAUVERGNE, Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Madame Murielle PHELIPPON, Monsieur Philippe MOIGNIER, Madame Sylvie COQUILLEAU, Monsieur Jean-Pierre MAURY, Monsieur Jean-Pascal GUERY, Madame Josette COLAS, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Roselyne TEXEDRE, Monsieur Laurent DORET, Monsieur Jean-Marie PEIGNE, Monsieur Jean-Claude BIARNAIS, Monsieur Jacky BEAU, Monsieur Pierre ESTEVE, Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Madame Ginette BOUYER, Monsieur Jacques AUGRIS, Monsieur René MORISSET, Monsieur Gilbert JARASSIER, Madame Claudie MEMIN, Madame Marie-Claude CHEMINET, Madame Laetitia POUVREAU, Madame Gwénaëlle AUGRY, Monsieur Jean-Claude BOSSEBOEUF, Monsieur Philippe BELLIN, Monsieur Jules GIRARDEAU, Monsieur Vincent BEGUIER, Monsieur Alain FONTENEAU, Monsieur Roland LATU.

Les 21 délégués communautaires suppléants

Monsieur Cédric ROLLAND, Monsieur Étienne TOURON, Monsieur Stéphane TEXIER, Madame Séverine MOREAU, Monsieur Jacky BEZAGUET, Monsieur Mathieu CAILLE, Madame Marielle DARDILLAC, Madame Maryline DESBANCS, Monsieur Jacques MORIN, Monsieur Armand GEFFROY, Monsieur Christophe KAWALKEWIETZ, Madame Danièle BOIREAU, Monsieur James GRIMAUD, Monsieur Bernard SKORACKI, Monsieur Thierry BRIS, Monsieur Thierry BORIACHON, Monsieur Gérard CAILLE, Madame Marie-Josée RICHARD, Monsieur Pascal DUPUY, Madame Marie-Joëlle BELAIR, Madame Nadine PASQUET.

Les commissions thématiques

Ressources financières / Affaires juridiques

1er Vice-Président : Rémy Coopman

Conseiller communautaire délégué à la commande publique : Roland Latu

Avec la participation de : François Audoux, Vincent Béguier, Philippe Bellin, Josette Colas, Joël Lafrechoux, Pascal Lecamp, Jean-Marie Peigné, Frédéric Texier.

Développement économique

3ème Vice-Président : Jean-Guy Valette

Avec la participation de : Jacques Augris, Vincent Béguier, Gilles Bosseboeuf, Daniel Deschamps, Joël Lafrechoux, Jean-Marie Peigné, Guy Sauvatre, Roselyne Texèdre, Pascal Lecamp, Pierre Estève.

Urbanisme / habitat

5ème Vice-Président : François Bock

Avec la participation de : Gilles Bosseboeuf, Jean-Claude Boseboeuf, Jean-Luc Chauvergne, Marie-Claude Cheminet, Laurent Doret, Bénédicte Fillatre, Alain Fonteneau, Louis-Marie Grollier, Roland Latu, Jean-Pierre Maury, Jean-Pascal Guéry, René Morisset, Jean-Marie Peigné, Roland Thévenet, Pierre Estève.

Déchets ménagers assimilés / Numérique / PCAET / Economie circulaire

7ème Vice-Président : Frédéric Texier

Conseiller communautaire délégué aux déchets ménagers et assimilés : François Audoux

Avec la participation de : Vincent Béguier, Sylvie Coquilleau, Laurent Doret, Jean-Claude Gauthier, Jules Girardeau, Roland Latu, Nadine Mémin-Nicoullaud, Philippe Moignier, Roland Thévenet, Jean-Guy Valette.

Les commissions sont consultées pour donner un avis sur les sujets relevant de leurs compétences et participent à l'instruction des dossiers, en vue de leur présentation au Conseil Communautaire. Elles se réunissent plusieurs fois par an. Les travaux des commissions sont animés par un Vice-Président ayant reçu délégation du Président.

Politiques contractuelles

2ème Vice-Président : Vicent Béguier

Avec la participation de : Patrice Bosseboeuf, Pascal Lecamp, Laëtitia Pouvreau, Frédéric Texier, Jean-Pierre Bernard, Pierre Estève, Joël Lafrechoux.

Vie associative

4ème Vice-Président : Lydie Noirault

Avec la participation de : Jacky Beau, Marie-Claude Cheminet, Bénédicte Fillatre, Gilbert Jaladeau, Jean-Pierre Maury, Jean-Michel Mercier, René Morisset, Martine Mousserion, Jacques Niort.

CIAS

6ème Vice-Président : Guy Sauvatre

Avec la participation de : Philippe Bellin, François Bock, Françoise Dupuy, Michael Ecalte, Claudie Mémin, Murielle Phélippon.

Culture et sports

8ème Vice-Président : Jean-Michel Mercier

Conseiller communautaire délégué aux Sports : Jean-Pierre Bernard

Avec la participation de : François Audoux, Gwenaëlle Augry, Jean-Claude Biarnais, Patrice Bosseboeuf, Emmanuel Brunet, Déborah Deforges, Michaël Ecalte, Jean-Pierre Maury, Nadine Mémin-Nicoullaud, Murielle Phélippon, Sophie Vergnaud.

Ressources humaines

9ème Vice-Présidente : Claudie Mémin

Conseiller communautaire délégué aux instances paritaires : Josette Colas

Avec la participation de : Ginette Bouyer, Françoise Dupuy, Gilbert Jaladeau, Lydie Noirault, Sophie Vergnaud.



Petite enfance / Enfance / Jeunesse

10ème Vice-Présidente : Martine Mousserion

Avec la participation de : Gwenaëlle Augry, Jacky Beau, Patricia Chaumillon, Déborah Deforges, Laurent Doret, Jean-Pierre Maury, Nadine Mémin-Nicoulaud (puis Nathalie Francois Dit Sorton), Thierry Neel, Laetitia Pouvreau, Isabelle Surreaux.



Cohésion territoriale / Santé / Mobilité

11ème Vice-Présidente : Sylvie Coquilleau

Conseiller communautaire délégué à la santé : Françoise Dupuy

Avec la participation de : Jean-Claude Biarnais, Gilles Bosseboeuf, Jean-Louis Bourriaux, Ginette Bouyer, Déborah Deforges, Bénédicte Fillatre, Laetitia Pouvreau, Isabelle Surreaux, Jean-Pierre Maury.



Patrimoine bâti et naturel

12ème Vice-Présidente : Murielle Phélippon

Avec la participation de : Jean-Claude Boseboeuf, Michaël Ecalle, Gilbert Jaladeau, Gilbert Jarassier, Nadine Mémin-Nicoulaud, Philippe Moignier, Thierry Neel, Roselyne Texèdre.



Eaux / Assainissement / Rivières

13ème Vice-Président : Philippe Bellin

Conseiller communautaire délégué à la Charente : Thierry Neel

Avec la participation de : Jean-Pierre Bernard, François Bock, Patrice Bosseboeuf, Jean-Louis Bourriaux, Emmanuel Brunet, Jean-Luc Chauvergne, Alain Fonteneau, Jean-Claude Gauthier, Louis-Marie Grollier, Jean-Claude Provost.



Développement touristique

14ème Vice-Présidente : Roselyne Texèdre

Conseiller communautaire délégué aux hébergements touristiques : Isabelle Surreaux (jusqu'à septembre)

Avec la participation de : Gwenaëlle Augry, Jean-Claude Biarnais, Gilles Bosseboeuf, Jean-Louis Bourriaux, Patricia Chaumillon, Déborah Deforges, Jules Girardeau, Jean-Michel Mercier, Martine Mousserion, Jacques Niort, Jean-Guy Valette.



Voirie

15ème Vice-Présidente : Jacques Augris

Conseiller communautaire délégué au fonctionnement voirie : Roland Thévenet

Avec la participation de : Emmanuel Brunet, Jean-Luc Chauvergne, Marie-Claude Cheminet, Jean-Claude Gauthier, Jules Girardeau, Louis-Marie Grollier, Philippe Moignier, René Morisset, Jacques Niort, Jean-Claude Provost, Guy Sauvatre.







Attractivité et
développement du
territoire

13

Développement économique

16

Politiques contractuelles

18

Tourisme



Développement économique

La commission « développement économique » a un rôle d'accompagnement des réseaux d'entreprises et des porteurs de projets au sein de la Maison communautaire des Entreprises à Valence en Poitou (guichet unique d'accueil avec les consulaires, CADET Région...).



En partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, elle met en œuvre les dispositifs et les programmes d'actions visant à renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire.

Dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), signé avec la Région, elle apporte des aides directes aux entreprises.

Avec la commission « Bâtiments et patrimoine », elle assure également l'aménagement et la promotion des Zones d'Activités Economiques ainsi que des équipements économiques communautaires.

Le Président a réalisé plusieurs visites d'entreprises en 2023 accompagné d'élu et d'agents. Ici à l'entreprise Roy & Vincelot et Barré & fils.



Programme d'actions réalisé en 2023

- ✓ **Pour pouvoir attribuer des aides économiques aux entreprises, la Communauté de Communes a signé une convention SRDEII avec la Région en mars 2019 jusqu'au 31 mai 2024.** L'Intercommunalité a préparé sa nouvelle stratégie de développement économique et ses nouveaux règlements d'intervention d'aides directes aux entreprises dans le cadre du nouveau conventionnement SRDEII 2024-2028. Cette convention sera signée avec la Région en mai 2024. Le règlement des aides porte sur une dizaine de dispositifs avec des aides qui pourront aller de 5 000 € à 20 000 €.
- ✓ **Accompagnement des porteurs de projets et aides directes aux entreprises dans le cadre du SRDEII :**
En 2023, la Communauté de Communes a programmé une dotation de 102 408 € en faveur de 18 entreprises dans le cadre de ses dispositifs d'aides SRDEII. Elle a accompagné une cinquantaine de projets d'entreprises dans leur création et reprise d'activités en lien avec les Chambres Consulaires et en complémentarité avec les aides de la Région.
- ✓ **Dispositifs économiques mutualisés avec la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe dans le cadre du Contrat Régional de Développement et de Transitions Sud-Vienne 2023-2025** signé le 13 septembre 2023.
 - Dispositif Accompagnement Collectif de Proximité (ACP) 2023-2025 (aide aux entreprises de proximité dans les centralités, cofinancement Région / Communauté de Communes).
 - Dispositif EIT Sud-Vienne 2024-2026 (Ecologie Industrielle Territoriale)
 - Dispositif Espace Régional d'Information de Proximité - ERIP Sud-Vienne (Appel à projet Région NA)
 1. 2ème Forum de la création-reprise d'entreprise le 3 avril à Valence en Poitou en partenariat avec Pôle Emploi. Ce forum a accueilli environ 100 participants.
 2. Dispositif « Mon projet, nos talents » piloté par la Mission Locale à l'échelle des 3 Communauté de Communes du Sud-Vienne (programme sur 3 ans) en partenariat avec le CESV (Club des Entrepreneurs du Sud-Vienne).

✓ **Prêts d'honneur aux entreprises par Initiative Vienne :**

Afin que nos entreprises bénéficient de « prêts d'honneur à taux 0 », la Communauté de Communes verse une adhésion et des frais de fonctionnement annuels à la structure à hauteur de 4 250 € (convention pluriannuelle 2023-2025 signée en 2023). Les prêts vont de 3 000 € à 30 000 €. En 2023, Initiative Vienne, sur 32 contacts entreprises effectués, a accordé 68 000 € de prêts à 5 entreprises, cela a contribué à la création de 9 emplois, seulement deux dossiers ont été refusés. À cela, il faut ajouter une dotation de la Communauté de Communes à hauteur de 10 000 € « Sub'Emploi » pour 5 emplois créés par les 5 entrepreneurs ayant reçu ce prêt.

✓ **Animations collectives des réseaux d'acteurs économiques de la Vienne organisées par la Chambre de Commerce et de l'Industrie :**

La Communauté de Communes verse une dotation annuelle de 5 000 € à la CCI dans le cadre de sa mission d'animation des 30 associations économiques de la Vienne autour d'un programme d'actions et d'événements collectifs.



Les lauréats de l'appel à projets "Soutien à l'ESS".



Signature d'un contrat de développement entre la Région et les territoires du Sud-Vienne.

Plus de **200** rendez-vous d'accompagnement de porteurs de projets, de visites d'entreprises et de réunions ont été suivis en 2023 par les élus et agents du service économique de l'Intercommunalité.



Signature de la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et portant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2023-2028.

✓ **La Communauté de Communes a été partenaire avec les Communautés de Communes de Vienne et Gartempe et des Vallées du Clain de deux actions financées sur le reliquat de crédit du fonds de revitalisation de la laiterie de Saint-Saviol.**

- Fonds de 70 000 € sur l'Appel à Projet Économie Sociale et Solidaire (ESS) piloté par la CRESS. 10 lauréats sont retenus (dont 4 sur le Civraisien) sur 15 candidatures.
- Par ailleurs, la CCCP soutient les activités ESS des entreprises et des associations
- Fonds de 20 780 € pour la création d'une marque territoriale « Sud-Vienne, Terre d'Opportunités »

✓ **Autres actions portées par la Communauté de Communes :**

Aménagement et promotion des Zones d'Activités Économiques (ZAE) :
Accompagnement des commerces de proximité dans les centralités (Petites Villes de Demain...) via les dispositifs d'aides de l'Intercommunalité et de l'ACP (Action Collective de Proximité).

✓ **Ingénierie : Accompagnement des porteurs de projets et partenariat avec les Réseaux d'acteurs économiques :**

- Avec les partenaires pour un accompagnement à la création, le développement et la reprise d'entreprises.
- Soutien de la Région à hauteur de 50 % en 2023 sur le poste de chef de projet économie/emploi/formation dans le cadre du contrat de développement et de transitions Sud-Vienne.



► Reconduction de programmes et dispositifs en 2024 :

- Poursuite des actions à l'échelle du contrat régional Sud-Vienne : ERIP, ACP, EIT,
- Mise en œuvre des nouveaux règlements des aides économiques de la CCCP aux entreprises dans le cadre du SRDEII 2024-2028.
- Partenariat Initiative Vienne sur l'attribution des prêts d'honneur à tous zéro pour les entreprises,
- Animations collectives des réseaux d'acteurs économiques de la Vienne par la CCI,
- 3ème Forum de la création-reprise d'entreprise en mars 2024 à Gençay en lien avec l'ERIP,
- Dispositif « Mon projet, nos talents » piloté par la Mission Locale,
- Accompagnement des porteurs de projets au sein de la Maison des Entreprises avec les Chambres Consulaires et le CADET de la Région.
- Animation des réseaux d'acteurs économiques.

► Programme d'actions 2024 :

- Financement du chef de projet économie/emploi/formation.
- Restructuration du tiers-lieu « L'Ouvre Boîtes » à Valence en Poitou.
- Poursuivre la réflexion sur la restructuration des activités du tiers-lieu de Valence en Poitou géré par l'association L'Ouvre Boîtes et créer des synergies et complémentarités avec la Maison des Entreprises située à proximité.
- Dispositif « Clauses sociales », cofinancement d'un poste « d'agent facilitateur » à l'échelle du Sud-Vienne créé par la Mission Locale.
- Formation des entreprises sur la commande publique durable.
- Poursuivre le travail collaboratif et des projets de coopération économique avec la CDC de Vienne et Gartempe dans le cadre du contrat Régional Sud-Vienne 2023-2025 et avec les territoires voisins des CDC Val de Charente et Mellois en Poitou.

► Autres actions en lien avec le Schéma d'Accueil des Entreprises :

- Partenariat avec des agents immobiliers sur la cession du foncier et immobilier d'entreprises du Civraisien en Poitou,
- Création d'un observatoire de la fiscalité des entreprises,
- Réflexion sur la problématique de la mobilité des salariés des entreprises et des chercheurs d'emploi,
- Poursuite de la politique d'aménagement et de valorisation des ZAE
- Inventaire « Zéro Artificialisation Nette » des zones d'activités et acquisition de terrains pour l'extension de ZAE en conformité avec la loi Climat et résilience (ZAN) et le PLUI...
- Suite de l'étude réalisée par Stratorial sur la révision des bases minimales de la Cotisation Foncière des Entreprises - CFE (remplacée par la Taxe Professionnelle en 2010)
- Suivi du dossier des extensions des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) de Savigné et de Civray
- Réactiver la marque territoriale « Sud-Vienne, Terre d'Opportunité » avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe sur les volets « économie et attractivité » en vue de réaliser notamment des salons professionnels avec le concours des Chambres Consulaires.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALORISE LE TRAVAIL EN RÉSEAU, GRÂCE À UN TISSU DE PARTENAIRES ÉCONOMIQUES :

- Services de la Région Nouvelle Aquitaine (Ecoter, Usines du Futur, CADET...)
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de la Vienne
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne
- La Chambre de l'Agriculture de la Vienne
- La Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SEML) Patrimoniale de la Vienne
- Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine
- La Mission Locale Sud Vienne
- France Travail
- Initiative Vienne
- Club des Entrepreneurs du Sud-Vienne (CESV)
- Fédération des Acteurs Économiques (FAE) Dynamisme du Civraisien
- Union des Commerçants Industriels Artisans et Libéraux à Valence-en-Poitou
- Fédération des Acteurs Économiques (FAE) à Gençay
- Association Rézoval de Clouère
- Tiers-lieux de Valence-en-Poitou géré par l'association l'Ouvre Boîtes (coworking)...
- La Communauté de Communes de Vienne et Gartempe



Politiques contractuelles

Les objectifs de la commission sont de préparer, de mettre en œuvre et d'évaluer les différents contrats co-construits avec les partenaires financiers de la Communauté de Communes (Département, Région, Etat et Europe, autres). Sur la base des orientations du « projet de territoire » réalisé en 2022, elle coordonne les projets d'investissements du Civraisien en Poitou inscrits dans les contrats et accompagne les communes et les porteurs de projets privés (entreprises, associations...).

Les opérations d'investissement inscrites dans les contrats portent sur des thématiques aussi variées que l'économie & l'emploi, le tourisme, la transition écologique, et les services à la population, visant à renforcer l'économie locale et les services dans les centralités et à répondre aux enjeux de la transition écologique indispensables au cadre de vie de nos habitants.

Retour sur les contrats 2023 et projets 2024

Contrat de territoire « ACTIV'2 » 2022-2026 avec le Conseil Départemental de la Vienne

Dotation affectée : 1 749 200 €.

7 dossiers, dont 6 portés par la Communauté de Communes et 1 par la commune de Gençay.

Contrat de Développement et de Transitions Sud-Vienne 2023-2025 avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le contrat a été signé en 2023.

La Région cofinance des projets portés par les communes, les 2 Communautés de Communes et des privés (entreprises, associations...) en lien avec leurs compétences.

Une trentaine de dossiers sur le Civraisien en Poitou et des actions mutualisées avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe sont recensés

Programme Leader 2014-2020 et programme inter-fonds européens Sud-Vienne 2021-2027

Programme Leader 2014-2020 :

40 dossiers engagés (CCCP, communes, entreprises, associations) : dotation de 1 665 670,75 €

Programme inter-fonds européens Sud-Vienne 2021-2027 :

Porté par le Civraisien en Poitou à l'échelle du Sud-Vienne avec la CCVG, sous l'Autorité de Gestion de la région Nouvelle Aquitaine. La dotation s'élève à 3 130 085 € (Fonds FEDER et FEADER/Leader).

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2022-2026 avec l'Etat et la CCCP

Le CRTE a été signé entre l'Etat et la Civraisien en Poitou le 2 décembre 2021.

L'Etat soutient les dossiers d'investissement des communes et de la Communauté de Communes (environ 120 recensés sur 5 ans). Il cofinance les opérations sur les dotations dédiées aux collectivités locales (DETR, DSIL, FNADT, CPER, Fonds Vert, Fonds Friche...) et les fonds ministériels (DRAC...).

Dossiers déposés par la CCCP en 2023

- Voirie Ecolience / Budget total HT **434 057€**
- Acquisition bâtiment CER pour extension MSP Savigné / Budget total HT **274 300€**
- Acquisition et travaux d'extension maison de santé à Savigné
Budget total HT **700 000€**
- Pôle enfance / jeunesse à Valence en Poitou (RPE, LAEP, ados) aux Buissonnets
Budget total HT **699 773€** + CAF et MSA
- Equipements numériques des 4 Offices de Tourisme (CCCP) / Budget total HT **21 201€**
- Equipements et véhicules électriques Conseillers Numériques / Budget total HT **40 984€**
- Ingénierie chef projet économique / Budget total HT **44 455€**
- Ingénierie animation et gestion fonds européens Leader Sud-Vienne
Budget total HT **71 150€**

Partenaires financiers



Projets dossiers CCCP 2024-2025

- Ingénierie chef projet économique 2024
Budget total HT **44 413€**
- Ingénierie chef projet fonds européens – Leader Sud-Vienne 2024
Budget total HT **45 190€**
- Construction d'un cinéma à Gençay (Maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCCP)
Budget total HT **2 197 000€** + CNC
- Réhabilitation de la piscine de Valence-en-Poitou
Budget total HT **2 011 866€** + agence de l'eau
- Agrandissement de la maison de santé à Civray 2025
Budget total HT **500 000€**
- Valorisation de l'abbaye de Charroux (toiture, portail, achat restaurant)
+ Sorégies + CEE + Fonds chaleur
Budget total HT **500 000€**
- Isolation thermique et réseau de chaleur poly source miscanthus/bois à l'Espace Services de la CCCP (ESEC) / Budget total HT **608 000€**
- Isolation thermique et réseau de chaleur des bâtiments du siège CCCP
Budget total HT **807 000€**
- Création salle communautaire polyvalente CCCP - 2025 / Budget total HT **860 000€**

Programme Interfonds Européen Sud-Vienne 2021-2027



Le 1er GAL (Groupe d'Action Locale) a eu lieu le 20 novembre 2023 avec ses 21 membres. Sa stratégie est orientée autour de 12 fiches actions.

Projets 2024 identifiés : Ingénierie animation et gestion des fonds européens, restauration de bâtiments à l'abbaye de Charroux, création d'une salle communautaire polyvalente, création d'une résidence d'hébergements temporaires à Saint-Pierre d'Exideuil, construction d'un cinéma à Gençay, création d'un gîte de groupe à Linazay, festival Escalé en Scène - Compagnie de la Trace.

Travaux sur le pôle des Buissonnets .



COFIL concernant l'abbaye de Charroux.



Travaux de Voirie devant écolience.

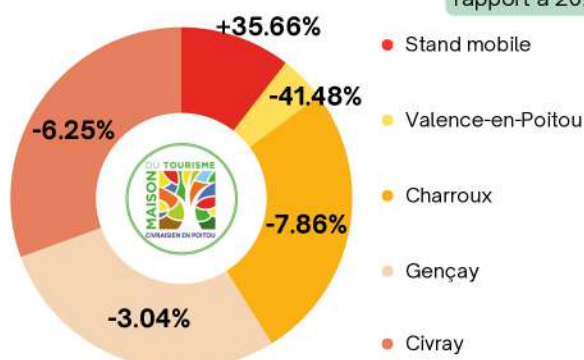
Tourisme

La Communauté de Communes gère en direct les activités de l'Office de Tourisme, des hébergements touristiques de groupes, des sites de visite naturels et patrimoniaux ainsi que des équipements de loisirs. En ce qui concerne la gestion de ces derniers, elle est déléguée à des privés.

Pour rappel, les missions de l'Office de Tourisme sont l'accueil et l'information des visiteurs, la promotion de l'offre touristique et commerciale de loisirs, la collecte et gestion de l'information touristique du territoire, la coordination des acteurs et des partenaires du développement touristique local, l'élaboration d'actions communes avec les partenaires extérieurs, la collaboration avec l'OT Sud-Vienne Poitou sur le Plan Local de Professionnalisation (PLP) des prestataires et la gestion de la taxe de séjour.

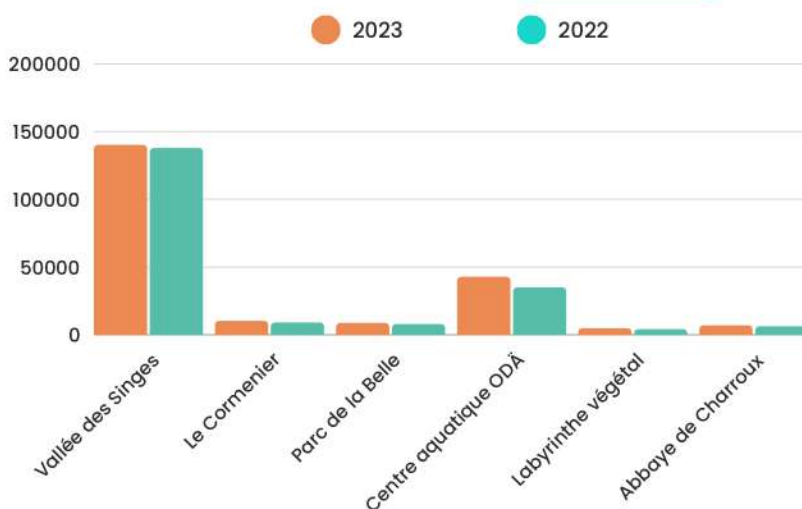
La Maison du Tourisme compte cinq accueils touristiques, à Charroux, Civray et Gençay, ouverts toute l'année, à Valence en Poitou, en saison estivale, plus un accueil mobile l'été sur les sites à forte fréquentation (Vallée des Singes, camping de Valence-en-Poitou, sur les principaux marchés et certaines manifestations...).

FRÉQUENTATION DES ACCUEILS TOURISTIQUES EN 2023 PAR RAPPORT À 2022.



Fréquentation touristique de 7686 visiteurs sur les 4 accueils touristique et sur le stand mobile en 2023, en baisse de 2.3% par rapport à 2022.

La fréquentation des sites en 2023 a progressé de 7,08% par rapport à 2022 (+14 129 visiteurs)



Bilan de fréquentation

La clientèle française représente 82% des visiteurs et provient majoritairement de Nouvelle-Aquitaine. Les touristes étrangers viennent principalement du Royaume-Uni, puis des Pays-Bas et de la Belgique.

Les thèmes principaux des demandes sont : les animations & manifestations, les activités et sites culturels et activités de pleine nature.



Les festivals :

« Au Fil du Son » à Civray, (20 ans) : 40 000 festivaliers

« La Voix du Rock à Valence en Poitou (8ème édition) : 4 000 festivaliers

Promotion de **829 manifestations** des communes (édition papier, module agenda du site internet, réseaux sociaux)

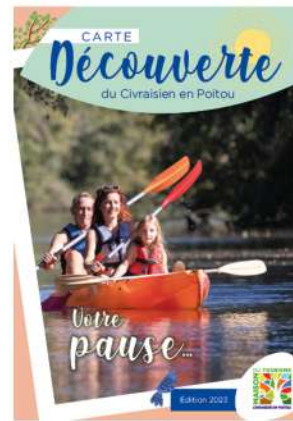


Baisse de fréquentation de **20.5%** pour les circuits Terra Aventura en 2023 par rapport à 2022 en partie du fait d'un problème technique sur le circuit de Valence-en-Poitou.

La promotion et la communication



- **Le wifi territorial** : les Hotspots wifi installés par l'Office de Tourisme dans ses accueils de Charroux, Civray et Gençay ont généré **1800 connexions pour 408 utilisateurs**.
- **Les éditions** :
 - Le magazine découverte édité en **3000 exemplaires**,
 - La carte touristique éditée en **6000 exemplaires**,
 - Le carnet d'adresses des prestataires édité en **2500 exemplaires**
 - Le calendrier des manifestations du territoire : il est édité et distribué mensuellement dans nos accueils et mairies.



- **Le site internet** www.tourismecivraisienpoitou.com : 1 934 visites sur la version classique, 3 826 sur la version mobile, soit un total de 5 760 visites (+27% / 2022) et 19 004 pages vues.

- **Les réseaux sociaux** : Poursuite de l'utilisation de nos deux # : #tourismeCivraisienPoitou et #CivraisienPoitou :

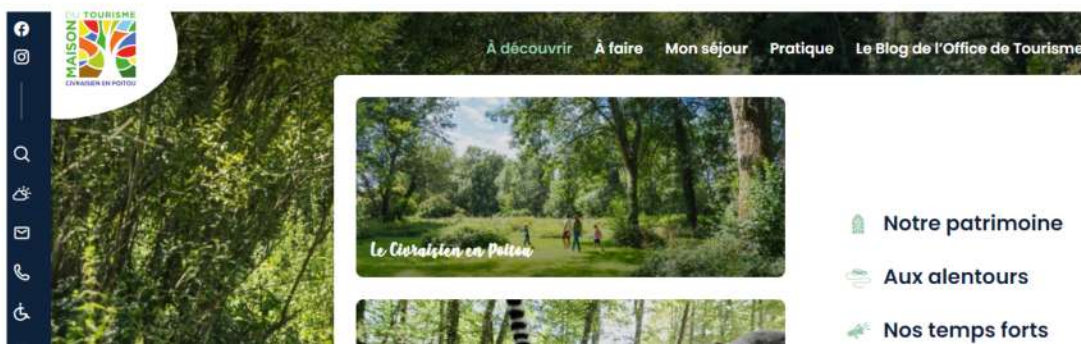
- Facebook compte 1 403 followers (+12% / 2022)
- Instagram compte 570 followers (+14% / 2022)



- **La radio et la presse** : des articles, encarts, interviews dans de nombreux médias : Radio France Bleu Poitou, Nouvelle-République et Centre-Press, Idéal Tricot Juniors, Baby&Co, La minute info, Maxi, Le figaro.fr, Infotravel.fr ...

- **La photothèque** : depuis 3 ans, l'Office de Tourisme continu à alimenter sa photothèque/vidéothèque afin de promouvoir au mieux son territoire et renforcer son identité. En 2023, c'est l'agence Sébastien Laval qui a réalisé les visuels sur les thématiques suivantes : « les locaux avec familles et touristes sur l'événementiel du territoire » et « nos producteurs locaux ».

- **Les écrans numériques** : depuis la rentrée 2023, nos 4 accueils sont équipés d'écrans dynamiques numériques qui sont placés dans nos vitrines permettant ainsi de diffuser en continu des informations pratiques et de faire la promotion de notre territoire. Coût HT : 21 202 € (80% de financement sur le programme Leader).



Plan Local de Professionnalisation des prestataires Sud-Vienne 2023

3^{ème} édition du programme de formation et d'information gratuit, dont l'objectif est la montée en gamme et la mise en réseau des prestataires touristiques des deux territoires du Civraisien en Poitou et de Vienne et Gartempe. Trois types d'actions ont composé ce PLP : des rencontres réseaux, des ateliers de travail et/ou de sensibilisation, des formations qualifiantes

2023



Taxe de séjour

La recette nette de la taxe en 2023 était de **106 944,54€** (dont 9 722€ de taxe reversée au Département). **La taxe de séjour 2022 a financé de nombreuses actions en 2023** : maintenance site internet, création graphique et éditions des documents touristiques, photothèque, abonnement annuel plateforme gestion TS, plan Local de professionnalisation, équipements numériques dans le 4 OT, communication Agence presse (partenariat ACAP), campagne de communication sur les réseaux sociaux, circuits Terra Aventura, aménagement et balisage des circuits de randonnées.



Les autres actions de l'Office de Tourisme

Lancement de la saison touristique du Civraisien en Poitou.

Système d'Information Touristique (SIT).

Maintenance et suivi des 6 circuits Terra Aventura avec le Comité Régional du Tourisme.

Le club Pro Facebook.

Actions d'accueil presse sur le territoire avec l'Agence de Créativité et d'Attractivité du territoire.

Bilan des aménagements des équipements touristiques communautaires

Création de bureaux et d'une salle de réunion à l'étage de l'Office de Tourisme de Civray. Les travaux ont essentiellement été réalisés en régie par les agents des services techniques.

Suite à une étude de l'ACAP, une réflexion est menée entre les commissions tourisme & bâtiments pour vendre certains gîtes communautaires.

Diagnostic du balisage des 30 circuits de randonnées intercommunaux. En 2024, une convention d'entretien des circuits sera signée entre la CCCP et les communes.

Valorisation de l'abbaye de Charroux : le projet en cours de restauration et d'illumination des façades de l'abbaye sera achevé mi-2024.

Réflexion sur l'opportunité de créer des parcours vélos sur route à vocation touristique et pour répondre à des besoins de mobilité douce pour les habitants.

Conseils et accompagnement des communes et des prestataires privés dans la mise en œuvre de leurs projets.

Projets 2024



Actions au niveau du service
Office du Tourisme

- ▶ Plan Local de Professionnalisation Sud-Vienne avec l'Office de Tourisme Sud-vienne Poitou : Une vingtaine de journées de formation sont prévues autour de nombreuses thématiques.
- ▶ Présence sur le salon du tourisme et des loisirs « Proxi'Loisirs » à Poitiers du 16 au 17 mars 2024.
- ▶ Convention avec l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP) sur la commercialisation des sites de visites et de loisirs.
- ▶ Lancement de la saison touristique.
- ▶ Travail avec le prestataire Iris Interactive sur la création d'un mini site Internet de séjour.
- ▶ Refonte du magazine découverte en collaboration avec l'agence "un, deux, trois Simone !".
- ▶ Création d'une carte numérique des producteurs locaux sur le territoire.

Aménagements et gestion des
équipements touristiques
communautaires

- ▶ Remplacement de la signalétique des 4 circuits historiques de ville : Civray, Charroux, Gençay, Valence-en-Poitou avec une nouvelle charte graphique.
- ▶ Poursuite du projet de valorisation de l'abbaye de Charroux.
- ▶ Signalétique de l'Abbaye de Valence-en-Poitou.
- ▶ Fin de la numérisation de la signalétique des circuits de randonnées.
- ▶ Création de circuits de randonnées cyclables sur route.



La Vallée des Singes.



L'abbaye de Charroux.



Circuit Terra Aventura.



Le Cormenier.



Le festival Au Fil du Son.

**Aménagement et
préservation du
territoire**

23

Urbanisme

24

Logement

25

Bâtiments communautaires

26

Voirie

27

Environnement et numérique

30

Rivières - Bassin de la Charente

Urbanisme

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire. Celui-ci permet une analyse du fonctionnement et des enjeux du territoire afin de construire un projet d'aménagement, de développement et d'environnement pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un projet qui se formalise au travers de règles et d'orientations d'occupation du sol qui s'appliquent lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, ...). Le PLUi du Civraisien en Poitou a été approuvé le 25 février 2020. Celui-ci a connu 3 évolutions depuis sa mise en application :

- Modification n°1 approuvée le 5 avril 2022, rendue exécutoire pour l'instruction du droit des sols dès janvier 2023.
- Prescription de la modification simplifiée N° 1 par arrêté du Président le 7 juillet 2023 et mise à disposition au public en février 2024.
- Prescription de la révision générale du PLUi validé le 11 octobre 2022 et recrutement d'un bureau d'étude pour accompagner la Communauté de communes le 11 juillet 2023.

La modification simplifiée permet de :

- Corriger des erreurs matérielles commises lors de la conception du document.
- Clarifier certaines règles pour faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols et éviter toute mauvaise interprétation.



La révision générale du PLUi à l'ordre du jour lors de la conférence des Maires en novembre 2023.

La révision du PLUi permet de :

- Rendre compatible le PLUi avec les évolutions législatives et réglementaires.
- Renforcer l'attractivité du territoire.
- Re-questionner les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) sectorielles et développer de nouvelles OAP thématiques.
- Intégrer de nouveaux projets, touristiques, économiques, culturels émergeant sur le territoire.

La révision du PLUi a été engagée dès août 2023. L'intercommunalité a recruté le bureau d'étude Créham pour la réalisation de cette révision générale et elle est accompagnée par l'Agence des Territoires en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage

Les étapes de la révision du PLUi



L'ORT

Les stratégies de redynamisation des 3 communes lauréates du « Programme Petites Villes de Demain » (Civray, Valence-en-Poitou et Gençay) sont formalisées dans une convention dite d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

D'une durée de cinq ans et deux mois, elle permet aux communes de configurer leur avenir en s'appuyant sur leurs atouts et en prenant en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de leur centre-bourg.

Projets 2024

- Poursuite de la révision générale du PLUi.
- Lancement de la révision générale du SCOT Sud Vienne (Schéma de Cohérence Territoriale).
- Plusieurs études thématiques dans le cadre des Petites villes de demain (étude signalétique, étude mobilité...).

Logement

Le Civraisien en Poitou souhaite s'engager durablement dans une politique de l'habitat. En septembre 2019, l'intercommunalité s'est lancée dans l'élaboration d'un **Programme Local de l'Habitat**. Cette première démarche permettra une connaissance plus fine et objective du territoire. En parallèle, la collectivité travaille avec différents partenaires qui accompagnent les particuliers dans la rénovation de logements : SOLIHA Vienne, l'ADIL, l'ADAPVG.

Les leviers d'actions déployés

1 Assurer l'animation du PLH et le développement de la politique habitat du territoire, en articulant l'échelle communale et intercommunale.

1. **Mettre en œuvre et animer la politique de l'habitat.**
2. **Suivre, observer et évaluer la politique habitat.**

2 Réinvestir le parc de logements existants pour l'adapter aux attentes des ménages et contribuer à la transition énergétique.

3. **Accompagner les ménages** dans leurs travaux de rénovation.
4. **Accompagner les communes et les bailleurs sociaux** dans leurs travaux de rénovation.
5. **Lutter contre la vacance.**

3 Diversifier l'offre de logements pour permettre des parcours résidentiels à l'échelle du Civraisien en Poitou, atteindre une mixité générationnelle et adapter l'offre de logement pour les publics spécifiques.

6. **Produire** une offre locative abordable.
7. **Développer** l'accession aidée à la propriété.
8. **Répondre** aux besoins des jeunes.
9. **Accompagner** la réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

4 Développer un modèle de production de logements économe en foncier.

10. **Accompagner** les communes dans leurs stratégies en lien avec le foncier.

5 Conforter l'armature territoriale à travers le levier de l'habitat.

11. **Etoffer le marché immobilier** en cohérence avec l'armature territoriale.
12. **Contribuer à la vitalité des centralités** par le levier de l'habitat.

France Renov', une plate forme unique pour la rénovation énergétique des bâtiments

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe se sont engagées de façon concertée et partenariale dans la mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique Sud Vienne en 2023. L'objectif de cette plateforme est d'inciter à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat, en assurant des missions d'information et d'accompagnement « tiers de confiance » aux ménages, ainsi que la sensibilisation et de l'animation auprès des ménages et des professionnels concernés.

Le PLH est une boîte à outils de l'habitat pour le territoire, qui définit les orientations, la stratégie à mettre en œuvre et les actions à entreprendre. L'objectif est de pouvoir quantifier et qualifier les logements à produire dans une perspective de fidéliser les habitants actuels et attirer différents profils de populations selon les enjeux, caractéristiques des communes. La finalité sera d'adapter l'offre de logements aux parcours résidentiels des habitants actuels et futurs en encourageant notamment la rénovation du parc existant.

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) du Civraisien a pour objectif, via des aides financières, d'inciter et accompagner les propriétaires des trois centralités (Civray, Valence-en-Poitou, Gençay) concernées à réaliser les travaux d'amélioration de leurs logements.

Projets 2024

- ▶ Signature du pacte territorial avec l'ANAH.
- ▶ Suivi des actions de l'OPAH-RU.
- ▶ Suivi des permanences à Civray, Gençay et Valence-en-Poitou.



Belle réussite pour le forum du logement en 2023.

Bâtiments communautaires

La collectivité assure l'entretien et la réhabilitation des bâtiments et espaces communautaires avec des objectifs liés aux économies d'énergie et d'amélioration de l'accessibilité. L'entretien et les travaux sont assurés par les services communautaires (services techniques) mais également par des entreprises locales.

Les types de bâtiments



Les bâtiments pour les services communautaires : bureaux, ateliers, services à la population (déchetterie, centres de loisirs, etc.), touristiques (office de Tourisme, Parc de loisirs et Abbayes).



Les bâtiments productifs de loyers ou de recettes : bureaux, ateliers, commerces, gîtes touristiques, maisons médicales, salle de réunion, etc.



Les bâtiments mis à disposition pour les associations et les scolaires : gymnases, bassins de natation, équipements sportifs, cinéma, maison pôle enfance, ...

70 bâtiments
(près de 45 000m² de surface)

50 Hectares
(sites naturels, ZAC, etc)



L'année 2023

- Suivi de l'entretien des bâtiments communautaires.
- Aménagement du bureau à l'Office de Tourisme de Civray.
- Création d'une aire de lavage aux services techniques de Couhé.
- Réhabilitation de locaux à Charroux pour l'accueil d'entreprises.
- Étude de faisabilité sur la rénovation énergétique de bâtiments communautaires (salle de l'ESEC + siège social).
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle communautaire polyvalente.
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'extension des maisons de santé de Civray et Savigné.
- Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des besoins pour la construction du futur pôle enfance sur le site de l'ancien CFA à Civray.
- Travaux à l'Abbaye de Charroux : projet façade, illumination.
- Diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communautaires.



Aménagement des bureaux de l'office du tourisme à Civray.



Livraison des vestiaires de Gençay.



Projets 2024

- ▶ Poursuite de l'entretien des bâtiments et espaces communautaires.
- ▶ Préparation des travaux pour la salle communautaire : études, consultation des entreprises, début des travaux.
- ▶ Étude et lacement des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment ESEC + remplacement de la chaudière fioul par une chaudière poly-combustibles.
- ▶ Préparation travaux pour les extensions des maisons de santé de Civray et Savigné : études, consultation des entreprises, début des travaux.
- ▶ Choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments du siège. Etude pour la mise en place d'une chaufferie poly-combustible pour l'ensemble du site.
- ▶ Préparation des travaux de déconstruction du site de l'ancien CFA à Civray.
- ▶ Poursuite des travaux à l'Abbaye de Charroux.
- ▶ Travaux sur l'accessibilité des bâtiments communautaires.

Voirie

La compétence voirie s'applique sur la voirie communale, dans et hors agglomération, à l'exclusion des places publiques et chemins ruraux non revêtus. Une enveloppe annuelle est établie par commune (investissement et fonctionnement) au prorata du nombre de kilomètres de voies. Chaque année, les communes qui le souhaitent peuvent abonder leur enveloppe par un fond de concours. Depuis 2021, un programme de travaux sur 3 ans est établi (auparavant 1 an) avec leurs maîtres d'œuvre et entreprises afin de faciliter la gestion des travaux pour les communes.



Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est faite en collaboration étroite avec les référents voirie et maires des communes. Des réunions de secteur ont été instaurées sur les 4 secteurs géographiques (Civray, Charroux, Couhé, Gençay) afin d'être au plus près des réalités et des besoins du terrain. Chaque commune détermine son programme de travaux annuels et les services de la Communauté de Communes suivent la coordination du programme (pilotage de programme, passation des marchés, maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures, suivi et contrôles des travaux).

Régie

Les travaux de régie (travaux de fonctionnement) sont exécutés en interne par nos équipes avec du matériel communautaire (PATA, citerne, chargeur, compacteur, balai, ...) et en coordination avec les agents communaux. Ils concernent principalement les réparations ponctuelles et l'entretien courant des voiries communales.

Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre (travaux d'investissement) est faite en externe par un bureau d'études privé (Pan Urba Services) qui a un contrat avec la Communauté de Communes depuis 2021 et jusqu'en 2023. Le bureau d'études apporte son expertise aux communes pour la validation et le chiffrage de leurs programmes travaux. En collaboration avec les services de la Communauté de Communes, ils élaborent les dossiers de consultation des entreprises, suivent et réceptionnent les travaux des entreprises (Bellin TP, STPR, Barré).

✓ L'année 2023

- Lancement des marchés de maîtrise d'oeuvre, travaux et fournitures pour le programme 2024-2026.
- Travaux sur le centre routiers des Minières : mise aux normes d'une réserve incendie.
- Travaux sur la Zone d'Activités de Chaunay dans le cadre de l'installation d'une station-service.
- Étude préliminaires pour le projet de rénovation du pont de Bisset à Voulon avec la CC des Vallées du Clain.

Projets 2024

- ▶ Programme d'investissement sur la voirie communautaire 1,26 M TTC (+60 000 €).
- ▶ Programme d'entretien de la voirie communautaire (régie).
- ▶ Travaux sur la ZA la Vignerie à St-Secondin.
- ▶ Lancement d'études complémentaires avec le CEREMA sur plusieurs ouvrages d'art.

Environnement et numérique



La Communauté de Communes s'engage dans une démarche de transition énergétique et d'économie circulaire. Elle souhaite inscrire ses actions dans une logique de développement durable de son territoire. La commission Environnement & Économie Circulaire et Numérique et les services techniques s'emploient à optimiser au mieux la gestion et le traitement des déchets ainsi qu'à poursuivre les travaux dans le cadre du PCAET. Ils s'emploient également à optimiser les systèmes informatiques de la collectivité et de suivre avec les acteurs concernés (État, Conseil Départemental) le déploiement de la fibre, l'implantation de pylônes téléphoniques avec les opérateurs nationaux.



Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

La Communauté de Communes mène une politique climatique et énergétique locale forte, par la mise en place de son premier Plan Climat-Air-Énergie Territorial (2021-2026). Le PCAET est un document de planification d'actions optimisant l'avenir climatique et énergétique du territoire.

1 **L'atténuation** du changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Ses principaux objectifs

2 **L'adaptation** de notre territoire aux effets du changement climatique en construisant ensemble la feuille de route qui permettra de tendre vers une société et une économie "décarbonnées" et en privilégiant le développement des énergies renouvelables.

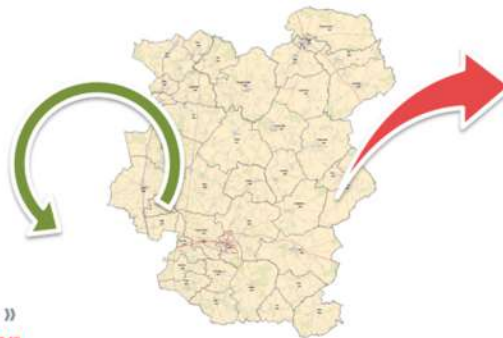
LES BESOINS DU TERRITOIRE EN ENERGIE : 850 GWh/an

Les consommations énergétiques du territoire représentent **80 M€** de dépenses annuelles

44 M€

De production d'énergie locale

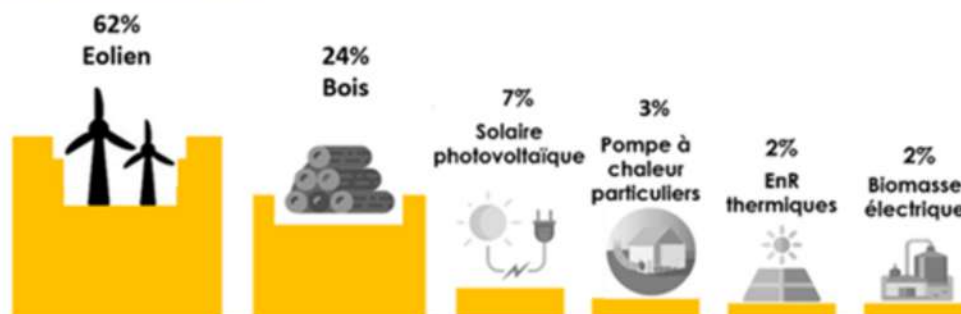
55% de l'énergie consommée sur le territoire est produite localement ce qui permet de « conserver » sur le territoire **44 M€/an** millions d'euros annuels.



36 M€

Consommations d'énergie importée

45% de l'énergie consommée sur le territoire est importée, ce sont donc au total **36 M€/an** sortent au territoire



55% des consommations énergétiques du territoire sont assurées par des énergies renouvelables. **Le territoire de la Communauté de Communes est déjà au delà des objectifs nationaux : 32% ENr en 2030**

Développer des filières locales de production d'Energies Renouvelables pour tendre vers l'autonomie énergétique verte du territoire.

- Réduire les consommations d'énergie :
 - Programme France RENOV en partenariat avec la Communauté de Communes de Vie et SOLIHA.
 - Amélioration énergétique des bâtiments publics (ENERGIES VIENNE).
- Développer les productions photovoltaïques sur les bâtiments et espaces publics
 - Bâtiments, ombrières, filières locales.
- Mettre en place des filières locales de production d'énergie verte :
 - Filière bois énergie, miscanthus, réseau de chaleur, méthanisation.
- Intégrer la géothermie dans les constructions nouvelles.
- Être en veille sur les nouvelles énergies (hydrogène).



Un exemple : **le développement de la Filière miscanthus** qui répond aux enjeux de développement durable du territoire.

La filière miscanthus répondront aux enjeux locaux, à savoir :

- Développer une filière énergie propre locale en circuit court, source d'économie pour les communes et de revenus complémentaires pour la filière agricole (axes 1 et 2 du PCAET).
- Préserver les ressources naturelles locales par la protection des captages en eau potable (axe 4 du PCAET).
- Lutter contre les pollutions : atmosphérique et sol (axe 4 du PCAET).
- Contribuer au développement du territoire par la mise en place de nouvelles filières (énergie, paillage, isolants bio-sourcés, ...) créatrice d'emplois locaux.

Aménager durablement le territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs
(collectivité, monde agricole, habitants)



Les trois anciens territoires avaient des modes de gestion différents pour la collecte et le traitement des déchets : en régie par les agents sur Gençay, en collaboration avec le SIMER sur Couhé et transféré au SIMER sur Civray/Charroux. La législation permet la coexistence de ces trois schémas de fonctionnement sur notre territoire.

Suite à une étude lancée en 2019, sur l'optimisation du service déchets sur le territoire, **le Conseil Communautaire a validé, fin 2020, la gouvernance du service à partir du 1er janvier 2022 :**

- Gestion en direct sur le secteur de Gençay.
- Transfert au SIMER pour les secteurs de Civray/Charroux/Couhé.



Depuis la fin d'année 2020, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est labellisée Territoire Économie Circulaire 1er pallier. Le Civraisien en Poitou est la première Communauté de Communes de la Région Nouvelle-Aquitaine à obtenir cette distinction et une des premières Communautés de Communes rurales de France.



Atelier compost au foyer logement de Gençay organisé par les agents de la déchetterie.



L'année 2023

- Finalisation du programme d'optimisation et de modernisation du service déchets sur le Gencéen : 1ère année de mise en œuvre effective de la tarification incitative (baisse de 50% des tonnages d'ordures ménagères et augmentation de 40% du tri sélectif).
- Mise en place d'un système de contrôle d'accès à la déchetterie de Gençay.
- Étude pour la mise en place d'une chaudière poly-combustibles (miscanthus) à la salle de l'ESEC.
- Participation active à la démarche EIT (Écologie Industrielle et Territoriale) Sud Vienne.
- Appui aux communes dans la mise en œuvre des Zones d'Accélération des énergies renouvelables.
- Recensement avec les communes des possibilités de production de chaleur renouvelable dans le cadre d'un programme Fonds Chaleur (Département/ADEME).



Projets 2024

- Début des travaux pour la mise en place de la chaudière poly-combustible (miscanthus-bois) à la salle communautaire de l'ESEC et étude pour les bâtiments du siège.
- Poursuite de la démarche Écologie Industrielle et Territoriale avec une étude sur la mise en place d'une plate-forme d'économie circulaire sur le territoire.
- Mise en place d'un outil de suivi des données énergétiques et techniques du patrimoine de la Communauté de Communes.
- Poursuite du programme Fonds Chaleur (Département/ADEME) pour la production de chaleur renouvelable sur la patrimoine communautaire et communal.



WWW.



Le numérique

Nos missions consistent à suivre les actions du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) avec le Département pour le "tout numérique" sur le territoire du Civraisien en Poitou.

Rivières - Bassin de la Charente

Depuis l'intégration de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes gère en régie directe, via son Service d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABAC), l'ensemble des cours d'eau situé sur le bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à savoir, la vallée de La Charente et ses affluents, soit un linéaire de plus de 122 km (57 km pour La Charente et 65km d'affluents) sur 14 communes (Asnois, Charroux, Châtain, Civray, Genouillé, Linazay, Lizant, Saint Gaudent, Saint-Macoux, Saint-Pierre d'Exideuil, Saint-Saviol, Savigné, Surin et Voulême)

Une délégation de la compétence GEMAPI a été transférée au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour tous les autres cours d'eau du territoire communautaire situés sur le bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Clain, Dive, Bouleure, Clouère, ...).

Les missions du SABAC découlent d'un diagnostic global de l'état des cours d'eau, réalisé en 2016 et réactualisé en 2022 pour une contractualisation avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne via un **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)**, sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

✓ L'année 2023 - 1ère année du PPG (2023-2027)

Restoration des berges et de la ripisylve

- Élagage et abatage : 13 700 m de berge entretenue sur La Charente : aire de loisirs (4 500 m) et linéaire de Charroux (Pré de l'Aiguille), Moulin du Tan à Savigné (9 200 m).
- 36 embâcles retirés de La Charente.

Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

- Espèces animales : campagne de lutte collective contre les ragondins avec 18 piègeurs du territoire, du 13 novembre 2023 au 15 janvier 2024 (355 ragondins prélevés).
- Espèces végétales :
 - Arrachage de la Jussie : 1 119 m² pour 232 herbiers (33 m³) sur La Charente de Charroux à Lizant.
 - Arrachage de la Renouée du Japon : 600 m²

Travaux de renaturation des cours d'eau

➤ "La Charente" à Civray.

Finalisation des travaux, en complément de ceux réalisés en 2020, par la suppression d'un seuil transversal pour restaurer la continuité écologique et par un renforcement des berges, par enrochement, pour stopper leur érosion, les sécuriser, permettre une meilleure répartition des débits dans les 2 bras de La Charente et installer une passerelle (financée par la commune de Civray).



Ouvrage avant et après travaux



Berges avant et après travaux

➤ "La Charente" à Voulême (aire de loisirs).

Sécurisation d'un pied d'ancrage de la passerelle communale par enrochement.



➤ Ruisseau "le Rochemenault" à Asnois.

Le Rochemenault, allant de sa résurgence, en passant dans un ancien lavoir du même nom, jusqu'à sa confluence avec La Charente, est long de 900 mètres. Complètement oublié et recalibré durant des décennies, il traverse aussi un étang qui est situé à proximité de sa source. Les travaux réalisés en 2023 sont situés de l'aval de l'étang jusqu'à la confluence avec La Charente. Ils ont consisté à la pose d'un pont cadre, à l'ouverture d'un bras le long du chemin rural, à la création de 2 abreuvoirs et de 3 passages à gué/abreuvoirs, à la pose de clôtures et enfin à des plantations.



Pont cadre avant et après travaux (vue aval)



Passage à gué avant et après travaux

➤ Ruisseau "le Linazay" à Saint-Macoux.

Le ruisseau Le Linazay, d'une longueur d'environ 8 kilomètres, prend sa source à proximité du village de Traversay sur la commune de Chaunay, il traverse Linazay, Limalonges et Saint-Saviol pour confluer avec La Charente à Saint-Macoux. C'est un ruisseau intermittent (temporaire) qui divague à travers des prairies et des cultures. Les travaux réalisés en 2023 consistaient à créer 5 radiers successifs sur un secteur du cours d'eau très fortement incisé pour permettre une meilleure alimentation du plan d'eau et à remonter les nappes d'accompagnement.



Ruisseau pendant les travaux



Ruisseau 1 mois après les travaux

➤ Projet 2024 - 2ème année du PPG

Restoration des berges et de la ripisylve

- Élagage et abatage : prévisionnel de 9000 m de berge à entretenir sur La Charente (4500 m sur les aires de loisirs et 1 linéaire de 550 m sur Voulême).
- Embâcles à retirer de La Charente.

Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

- Espèces animales : campagne de lutte collective contre le ragondin avec les piégeurs du territoire en novembre/ décembre.
- Espèces végétales : arrachage de la Jussie et de la Renouée du Japon en juin, juillet et août.

Travaux de renaturation des cours d'eau

- Ruisseau "Le Châteauneuf" à Asnois : pose d'un pont cadre, création de passages à gué, d'abreuvoirs, recharge granulométrique (banquettes emboîtées), diversification des habitats, pose de clôtures et plantations.
- "Le Cornac" à Saint-Gaudent et Lizant : suppression d'un passage busé, comblement d'une zone en surlargeur, recharge granulométrique (banquettes emboîtées) et diversification des habitats.

Besoin de communiquer

Pour sensibiliser tous les publics à la préservation de ce bien précieux, "l'or bleu", la Communauté de Communes participe tous les ans à la semaine régionale des Rivières, en tenant un stand sur les marchés communaux et prévoit le recrutement d'un agent pour la communication en 2024.

**Nos services aux
habitants du
territoire**

33

Cohésion territoriale, Santé,
Mobilité

35

Petite Enfance /
Enfance / Jeunesse

39

Culture et sports

42

Vie associative

Cohésion territoriale, santé, mobilité

La commission Cohésion Territoriale, Santé et Mobilité gère les contrats de territoire (Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Contrat Opérationnel de Mobilité) permettant de maintenir une connexion entre les habitants et leurs institutions. Les objectifs sont de faire bénéficier aux habitants des services de proximité et de coordonner un réseau d'acteurs autour d'un intérêt commun : résorber les fractures territoriales et socio-économiques.

L'année 2023 a été fortement marquée par l'évaluation de la feuille de route transversale de la cohésion territoriale à travers ses différents contrats. Par ailleurs, grâce aux diagnostics, contrats ou dispositifs renouvelés, le service s'inscrit dans une durabilité certaine au sein de la communauté de commune bénéficiant d'un renforcement de la dynamique partenariale.

La cohésion territoriale au service de la dynamique partenariale

Le service a pu faire aboutir la première Convention Pluriannuelle d'Objectifs quadripartite entre la Communauté de Communes, le Centre Social d'Animation Mille Bulles, la CAF et la MSA en intégrant tous les champs opérationnels des acteurs concernés pour concevoir un plan de développement et de financement sur 3 ans.

Parallèlement, la Convention Territoriale Globale étant échue en décembre 2023, l'intercommunalité a procédé à l'évaluation de la CTG 2018 - 2022, ainsi qu'au diagnostic et à la réécriture de la CTG 2024 - 2027.

La Communauté de Communes a recruté et missionné le bureau d'études FR Consultants (subventionné à 50% par la CAF) pour l'aider à mener cette opération auprès de tous les publics par le biais de réunions de comités de pilotage, de séminaires, de questionnaire à destination des familles.



Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2023 concernant la CTG et le CLS avec des acteurs, partenaires et habitants du territoire.

Renforcement de l'engagement de la Communauté de Communes pour l'inclusion numérique

En 2023, 702 personnes ont fréquenté des permanences ou des ateliers des Conseillers Numériques, dont 396 personnes différentes. La première phase du dispositif a permis de collecter et de croiser des informations et données sur les publics, les pratiques, les besoins en matière d'inclusion numérique à l'échelle du territoire. Ainsi, l'offre 2023 a pu évoluer à partir de ces premiers éléments avec :

- Des accompagnements individuels sur RDV, à la demande des habitants et autour de plusieurs thématiques.
- L'achat d'une imprimante 3D pour développer des activités « fablab ».
- La mise en place de prise de RDV numérique avec rappel SMS.
- Des ateliers collectifs d'initiation sur inscription.
- Un temps de préparation hebdomadaire pour les Conseillers Numériques plus important.
- Une organisation de permanences plus stable autour de 20 communes.

Thèmes des accompagnements



Les conseillers numériques apportent de précieux conseils lors des ateliers.

À l'été 2023, les élus ont voté la reconduction du dispositif Conseiller Numérique pour une durée de trois ans. Un groupe projet à l'échelle du service enfance jeunesse et cohésion territoriale a été constitué dans le champ de la parentalité numérique. Ainsi, un partenariat a été formalisé avec les Orks Grand Poitiers, la Trousse à Projet (GIP Éducation Nationale) dans le cadre de Territoire Numérique Éducatif.

Le **Contrat Local de Santé** arrivait, lui aussi, au terme de sa première génération en 2023. Il a donc fallu **faire le bilan et l'évaluation de cette première version du CLS, actualiser le diagnostic santé-social et écrire la stratégie du CLS 2024-2027**. Cette fois-ci, le travail s'est fait en interne par le chargé de mission santé recruté à cet effet. Nous avons pu constater que 61% des actions du CLS 2019-2023 avait été initiées ou réalisées. Un questionnaire à destination de la population a permis de mieux comprendre les besoins et les enjeux en santé. Des entretiens avec les signataires et les acteurs clés ont permis de mieux appréhender la dynamique partenariale et les évolutions à prévoir. Ainsi plusieurs soirées de restitution, soirées thématiques, comités techniques et de pilotage se sont déroulés afin de faire un diagnostic du CLS 2019-2023 et de co-construire le prochain CLS 2024 - 2027

Cet important travail a permis d'écrire la nouvelle feuille de route du CLS 2024 - 2027 construite autour de 4 axes :



La Communauté de Communes a continué d'avancer dans son projet de structuration des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Le travail sur la réhabilitation du cabinet médical de Savigné a commencé afin d'en faire une MSP agrandie (avec l'acquisition du CERFRANCE situé à proximité immédiate). Un agrandissement de la maison de santé de Civray a aussi été intégré au projet. Tous ces éléments viennent participer à l'attractivité en santé du territoire. Cette action se trouve renforcée par la mise en place d'une journée d'accueil des internes en médecine de la faculté de Poitiers lors du festival "Au Fil du Son", avec des professionnels de santé et des élus du territoire.

Un diagnostic mobilité et le Transport à la Demande Intercommunal

Dans le cadre de la construction du **Contrat Opérationnel des Mobilités** avec la Région Nouvelle-Aquitaine, deux actions ont été initiées : **un diagnostic mobilité**, financé à 70% par la Région, afin de construire les priorités d'action du COM et la mise en relation entre la Région, autorité organisatrice des mobilités locales et les besoins des habitants et des élus. Ainsi, plusieurs questionnaires ont été adressés à l'attention des entreprises de 50 salariés et plus, des habitants et des élus. Les priorités d'actions ont fait l'objet d'un arbitrage en conférence des Maires en décembre et ont permis d'affiner la stratégie pour le printemps 2024.

Par ailleurs, **la Communauté de Communes a repris le service régional du transport à la demande en l'adaptant et en réorganisant l'offre**. Ainsi, à compter du 1er septembre 2023, les habitants de la région de Charroux ont pu bénéficier d'un transport à la demande hybride. Ce service à la population fera l'objet d'une évaluation qui permettra de réfléchir à sa pertinence à l'échelle de toute la communauté de communes.




Projets 2024

- ▶ Consolider la stratégie de la Convention Territoriale Globale 2024-2027.
- ▶ Engager la professionnalisation des conseillers numériques par la formation et l'obtention d'un titre professionnel.
- ▶ Participer à la construction de la feuille de route nationale de l'inclusion numérique « France Numérique Ensemble ».
- ▶ Lancer Territoire Numérique Éducatif de façon opérationnelle.
- ▶ Débuter les actions du CLS 2024 - 2027.
- ▶ Lancer les étapes de construction et d'agrandissement concernant les projets des MSP de Civray et Savigné.
- ▶ S'engager sur la feuille de route finalisée du COM et lancer les premières actions.

Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

Le service enfance jeunesse a pour mission d'organiser et de coordonner les actions mises en place en direction des enfants et jeunes de 3 mois à 17 ans. Ce service pilote les différentes structures communautaires liées à l'enfance et la jeunesse et accompagne les associations qui mènent des actions dans le cadre des compétences du service. A travers la mise en œuvre de différents projets, il participe à la réalisation de la politique éducative du territoire. Cette politique met l'accent sur le développement et l'épanouissement de l'enfant et/ou de l'adolescent en lui permettant de trouver sa place sur le territoire et dans la société actuelle.

✓ L'année 2023 - Petite Enfance

- Le **Multi-Accueil "Les Fripounets"** est un service ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h à destination des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans avec 11 places. Il accueille des enfants sous contrat régulier en semaine entière ou quelques journées par semaine. Il permet aussi aux familles d'avoir un contrat occasionnel et de se libérer une matinée, un après-midi ou une journée. Ses missions, accomplies par 6 agents, sont de favoriser l'autonomie et susciter la curiosité des enfants, leur garantir bien-être et sécurité, veiller à leur bon développement et à leur santé



Atelier yoga pour les enfants.

34

enfants accueillis
dont 30 réguliers.

2 220

heures d'ouverture totalisant
13 305 heures de présence et
14 644 heures facturées.

PROJETS 2023/2024

- Plusieurs projets/événements ont vu le jour en 2023 comme la Semaine Nationale de la petite enfance, des goûters partagés et spectacle, des promenades en poussette, la semaine du goût, un atelier "Nesting" ou encore un accueil café.
- En 2024, la plupart de ces projets seront reconduits avec des nouveautés telles qu'une soirée discipline positive, un projet passerelle école ou encore un moment "Raconte tapis".



PROJETS 2023/2024

- Plusieurs projets/événements ont vu le jour en 2023 comme un goûter partagé et spectacle, un goûter de Noël, rencontre avec les LAEP du territoire, travail en réseau avec les LAEP de la Vienne (avec la CAF) et une meilleure communication.
- En 2024, certains projets seront reconduits avec des nouveautés telles qu'une ouverture un mercredi par mois et la participation à la Semaine Nationale de la petite enfance.

- **Le Relais Petite Enfance (RPE)** s'adresse aux futurs parents, parents, assistants maternels et employés à domicile. Ses missions sont d'informer les habitants sur l'ensemble des services liés à la Petite enfance de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, mais également d'informer les parents et professionnels sur le cadre juridique, de faciliter les démarches dans la recherche de mode d'accueil, d'offrir un cadre de professionnalisation aux assistants maternels et les gardes à domicile.

Types de demandes



- 29 demandes pour une assistante maternelle
- 5 demandes de garde à domicile
- 47 demandes pour la crèche



demandes de mode d'accueil formulé auprès du RPE.



assistantes maternelles qui ont exercé en 2023.

Semaine du goût.



Carnaval des enfants.

Structures extérieures pour les enfants.



PROJETS 2023/2024

- **Plusieurs projets/événements ont vu le jour en 2023** comme un spectacle et goûter sain, un atelier "Nesting", un pique-nique dans le jardin, un moment "raconte tapis" et des soirées à thème comme l'inclusion ou "papotages professionnels".
- **En 2024**, la plupart de ces projets seront reconduits avec des nouveautés telles que la mise en place d'une formation SST, l'information sur l'alimentation du jeune enfant, la Semaine Nationale de la petite enfance ou une soirée d'information sur la discipline positive.



Durant toute l'année, les enfants de 3 à 17 ans peuvent être accueillis dans les structures de loisirs sans hébergement (ALSH). Les activités sont variées et adaptées à chaque tranche d'âge afin d'offrir des activités avec un rythme adapté. Deux accueils de loisirs sont gérés par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et le ramassage dans les communes selon la demande.

Un thème par semaine est proposé aux enfants, ce qui permet une continuité dans la sensibilisation ou la découverte de certains domaines. Une à deux sorties par semaine sont également programmées. Des séjours ou des mini-séjours sont organisés pendant les vacances d'hiver et d'été selon les années.

Dans le cadre de leur politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, la CAF et la MSA contribuent au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs et du secteur jeunes. Grâce à leur soutien financier et à celui de la collectivité, les tarifs sont échelonnés en fonction du Quotient Familial.

✓ L'année 2023 - Enfance

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou dispose de deux accueils de loisirs, l'un à Saint-Pierre-d'Exideuil/Asnois et l'autre à Valence-en-Poitou. Nous accueillons les enfants répartis par tranches d'âge (3/4 ans, 5/6 ans, 7/8 ans et 9/11 ans) les mercredis et pendant les vacances scolaires. Nous accueillons également les enfants en situation de handicap, avec l'accompagnement du Pôle d'Appui et de Ressources d'Inclusion (Pari 86) grâce au soutien financier de la CAF.



Des activités manuelles sont proposés tout au long de l'année.



enfants accueillis sur le pôle de Valence-en-Poitou sur l'année.



enfants accueillis sur le pôle de St-Pierre-d'Exideuil/Asnois sur l'année.



PROJETS 2023/2024

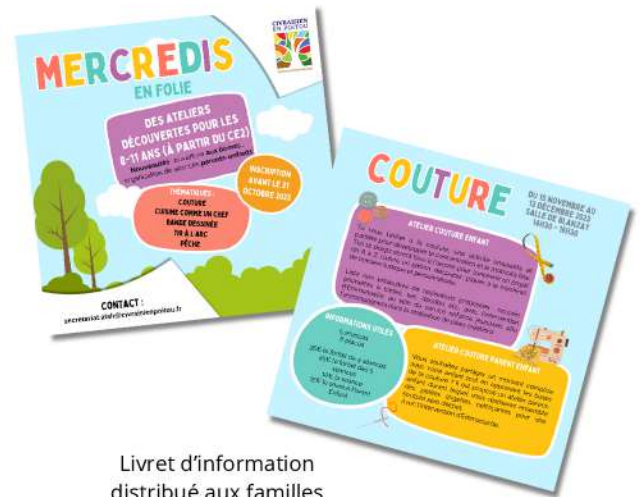
- ▶ **En 2023 à Valence-en-Poitou :** un spectacle de marionnettes crée et présenté par les enfants, une après-midi jeux en bois à l'Abbaye de Valence, un atelier Yoga et Sophrologie avec l'intervenante Laïs Pondard, une après-midi jeux de société avec les résidents de l'EHPAD de Couhé, un spectacle musical par les enfants et une mise en place de réunion plus régulières avec les animateurs des mercredis.
- ▶ **En 2023 à Saint-Pierre-d'Exideuil/Asnois :** un spectacle de la troupe "Le loup qui zozote" (avec l'ALSH de Valence-en-Poitou), des soirées estivales pour les parents autour de jeux et d'un spectacle par la compagnie de la Trace, une semaine initiation au théâtre avec une professionnelle (Maison Maria Casarès), une nuitée à Asnois pour 16 enfants (8/11 ans), des passerelles 8/11 ans et ado autour d'activités sportives et plantations d'arbres pour préparer le passage au Secteur Jeunes.
- ▶ **En 2024 pour Valence-en-Poitou :** partenariat avec l'EHPAD de Couhé pour favoriser l'intergénérationnel, Semaine de la Petite enfance (partenariat avec Pic et Plumes), projet "Tous dans le même panier" pour sensibiliser aux handicaps et aux différences, visite de la Caserne des Pompiers pour sensibiliser aux gestes de 1er secours, initiation Ultimate, présentation d'expo peinture aux parents.
- ▶ **En 2024 pour Saint-Pierre-d'Exideuil/Asnois :** partenariat avec l'école et la commune de Saint-Pierre-d'Exideuil pour des ateliers jardinages, Semaine de la Petite enfance, projet "La Grande Lessive" avec l'école communale, mise en place de soirées parentalité autour du numérique animées par les conseillers numériques de la collectivité, spectacle de magie avec l'ALSH de Valence-en-Poitou, "Fête de la Science" en octobre.



✓ L'année 2023 - Jeunesse

• Les mercredis en folie

Le service Enfance Jeunesse propose pour les enfants de 8 à 11 ans habitant sur le Civraisien en Poitou, des stages de découvertes sur différentes activités de loisirs. Ils se déroulent les mercredis après-midi (sur la période scolaire) dans une commune du territoire. Sur l'année 2023, deux nouveautés sont apparues : les ateliers sont ouverts aux enfants de 6ème et une mise en place d'ateliers Parents-Enfants. Dans ces ateliers proposés, on retrouve de la cuisine, de la couture, du tir à l'arc ou encore de la bande dessinée et de la pêche.



Livret d'information distribué aux familles

• Loisirs'ados et Secteur Jeune

- **Le Loisirs'ados** (accueil de loisirs spécifiques ados) accueille les jeunes à partir de 11 ans à Civray et Valence-en-Poitou sur les semaines de vacances scolaires. La programmation des activités est en lien avec une thématique annuelle (Voyage dans le monde pour l'année 2023).
- **Le Secteur Jeune** (fonctionnant avec une cotisation annuelle donnant accès à toutes les activités) accueille les jeunes les mercredis, les soirées et pendant les Chantiers Loisirs. On trouve aussi l'École Ouverte, en partenariat avec le collège de Charroux (travail scolaire le matin et activités l'après-midi).



Tir à l'arc.

Plantations d'arbres avec le SABAC.



50

enfants inscrits aux séjours sur l'année.

152

enfants accueillis sur les structures Ados sur l'année.

Les partenariats jeunesse en 2023

Les Orks Grand Poitiers, établissements scolaires (collège, lycée), IME, Foyer logement de Charroux, Picta Bus, ECF, BMO Poitiers, Mission Locale, la Chemise Verte, associations sportives et Service de la Collectivité (rivières, conseillers numériques, piscine)

➔ PROJETS 2023/2024

- ▶ **En 2023** : la journée d'accueil CM1-CM2, un projet BSR "Bonne santé routière" en partenariat avec l'ECF de Civray et la BMO de Poitiers, une soirée numérique en partenariat avec les Orks de Grand Poitiers pour les parents, un temps d'accueil le mardi soir, une passerelle ALSH-ADOS pendant les vacances.
- ▶ **En 2024** : une semaine "stage danse", une semaine "projet jeune" avec la Mission Locale, la journée d'accueil CM1-CM2, une soirée numérique, un partenariat avec l'IME de Saint-Gaudent (sorties et activités communes avec les jeunes de l'internat), un partenariat avec le foyer logement de Charroux (visites et activités communes), une semaine secourisme (passage de diplôme), un partenariat avec les conseillers numériques (création de bornes d'arcades), le chantier "Au Fil du Son".

Perspective 2024

Analyse de la pratique pour les équipes Enfance Jeunesse, refonte du site internet, développement du Secteur Jeune à Valence-en-Poitou et territoire numérique éducatif.

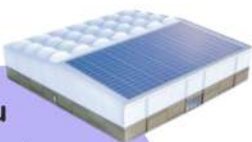
Culture et sports



La commission a pour but de définir les besoins du territoire afin de faciliter l'accès des habitants aux sports et aux activités culturelles. Elle en assure la gestion et le suivi des projets d'investissements des équipements sportifs communautaires. Suite au schéma directeur et à la mise en place d'un programme pluriannuel, la Communauté de Communes a lancé des investissements importants pour les équipements sportifs et culturels du territoire.

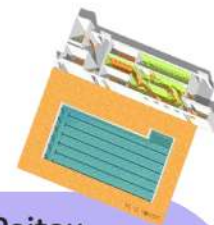
Complexe sportif à Valence-en-Poitou

Construction d'un équipement photovoltaïque composé de deux salles multi-activités remplaçant la bulle de tennis de Couhé et permettant de répondre à la demande des scolaires et des associations du territoire de Valence-en-Poitou.



Piscine de Valence-en-Poitou

Sur le bassin du site de Valence-en-Poitou, la collectivité se dirige vers une réhabilitation innovante avec comme objectif l'autonomie énergétique.



Cinéma de Gençay

Suivi du projet de construction du nouveau cinéma de Gençay dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage.



La Communauté de Communes a lancé en 2023 d'importants investissements sur les équipements sportifs et culturels dans le cadre de son schéma directeur.

Vestiaires de Gençay et Valence-en-Poitou

Livraison des vestiaires de Gençay et inauguration des vestiaires de Valence-en-Poitou.



Projets 2024

2024

- ▶ Lancement des travaux de la double salle photovoltaïque sur Valence-en-Poitou.
- ▶ Lancement des travaux de la réhabilitation de la piscine du site de Valence-en-Poitou.
- ▶ Finalisation du marché du Cinéma de Gençay.



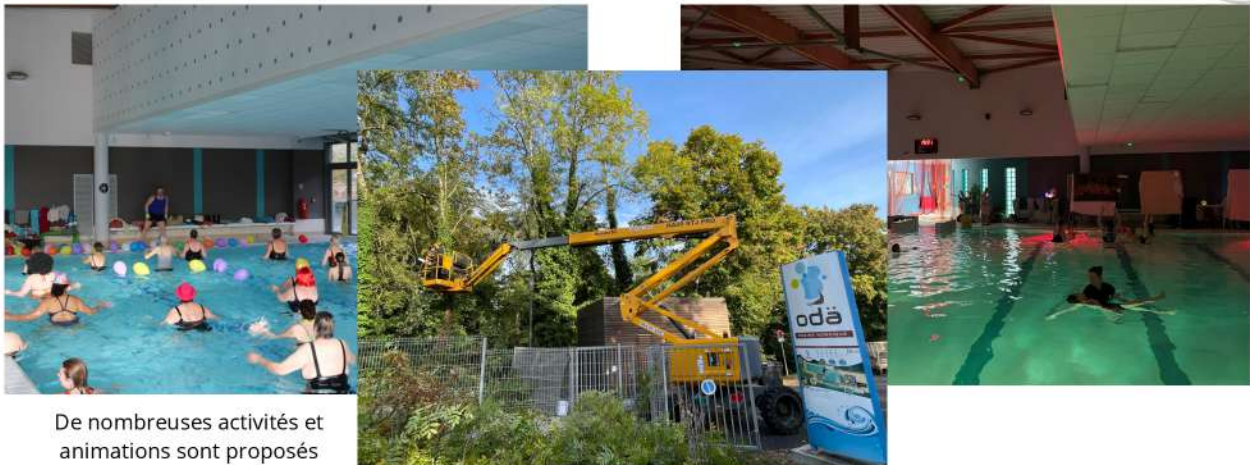
La piscine de Valence-en-Poitou va bénéficier de travaux afin de remettre le bassin en état et accueillir de nouveau le public.



De nouveaux vestiaires ont été livrés à Gençay et Valence-en-Poitou.

Odä est le seul centre aquatique dans le sud Vienne pour un territoire de 26 000 habitants et une zone de chalandise d'environ 50 000 habitants. Cet équipement est orienté à la fois sur l'apprentissage de la natation pour les scolaires, sur l'accueil de loisirs et de détente et sur la pratique sportive. La structure comprend :

- Une salle de fitness avec 8 appareils (3 tapis de course, 2 vélos elliptiques, 2 vélos, un rameur).
- Une aire de jeu/pataugeoire pour les plus petits.
- Un bassin intérieur de 250 m², comprenant un espace ludique et des lignes d'eau, adapté à l'apprentissage de la natation.
- Un grand bassin nordique extérieur de 25 mètres, accessible de mai à septembre avec 5 lignes d'eau.
- Un espace forme/détente comprenant un sauna et un hammam.



De nombreuses activités et animations sont proposés tout au long de l'année au centre aquatique.

42 799 entrées
en 2023
+14.9%

Scolaires	Public	Club de natation
10 126	23 888	1 554

Fréquentation 2023 en hausse par rapport à l'année précédente dont une excellente saison estivale 2023, le Centre Aquatique Odä est proche de sa meilleure année (2019) en terme de fréquentation.



Odä fêtera ses 10 ans en 2024, une journée conviviale avec de nombreuses activités et spectacles sera proposée pour l'occasion

Animations 2023

Chaque fête est source d'animations tout au long de l'année au Centre Aquatique Odä.

Le hall est fort joliment décoré avec très souvent des friandises et des goûters qui sont proposés aux enfants ravis à la sortie de la baignade.

Des partenariats, notamment avec le Ciné-Malice (duo entrée cinéma + piscine) mais aussi un tarif préférentiel au moment du Festival « Au Fil du Son » ont été mis en place en 2023 et se sont soldés par de beaux succès. De nombreux événements ont eu lieu au cours de l'année : la fameuse soirée bien-être, une soirée disco, les récurrentes sessions des bébés nageurs ...



Créée en 2003, l'école de musique communautaire « La Cendille » est ouverte à tous, dès 6 ans (dès 3 ans à la rentrée 2024). Elle propose un apprentissage de la musique en groupe où chaque élève intègre un ou plusieurs ateliers de pratique collective : ateliers découverte, ateliers enfants, fanfare...). Des cours d'instruments accompagnent et complètent les cours collectifs. Tout au long de l'année scolaire, les élèves participent à différents événements : concerts, spectacles...

Ce fut une rentrée très positive en 2023. L'école compte désormais 177 élèves contre 141 l'an dernier et 120 il y a deux ans. Cette forte augmentation concerne toutes les tranches d'âge, des plus jeunes élèves aux adultes. Tous nos élèves participent au moins à un atelier et 63 d'entre eux prennent également un cours d'instrument.

2023

Réalisation d'une vidéo

sur les actions de La Cendille en lien avec le milieu scolaire du territoire.

Réalisation d'une exposition

avec une sélection de 30 photos avec une bande sonore qui retrace la vie de l'école de Musique durant une saison.

Mise en place d'un comité pédagogique

avec pour objectif de concevoir et de mettre en œuvre collectivement le projet pédagogique de l'établissement.

Mise en place d'un Comité de Pilotage

pour piloter la rédaction du projet d'établissement pour les 5 prochaines années.

Les spectacles organisés par La Cendille

La belle journée, le ciné concert.

177

élèves inscrits

20

ateliers proposés

11

instruments enseignés



La Belle journée a réuni en 2023 **plus de 150 musiciens, élèves et artistes professionnels sur scène** pour un véritable spectacle avec deux scènes, des jeux de lumière et un programme varié interprété uniquement par les ateliers collectifs. Le concert a été apprécié par **plus de 400 spectateurs !**



Projets 2024

- ▶ Finalisation du projet d'établissement.
- ▶ Vernissage de l'exposition photos et audio.
- ▶ La Belle journée 2024 intégrera la danse à son spectacle.
- ▶ Reconduction des différents spectacles.
- ▶ Ouverture des inscriptions aux enfants dès 3 ans.

Vie associative

La commission « Vie associative » instruit tous les dossiers de demande de subvention et propose des montants à attribuer aux associations, lors des conseils communautaires.

Toutes les subventions versées, en conformité avec le règlement d'attribution des subventions, visent à **soutenir et à encourager les porteurs de projets associatifs** et, plus globalement, **la dynamique associative du territoire**.

La volonté politique de soutenir le tissu associatif du territoire vise à :

- Faciliter l'accessibilité des jeunes aux activités sportives, culturelles et de loisirs par le biais des dispositifs « PASS » (association, UNSS, USEP, séjour) Civraisien en Poitou
- Soutenir les actions dans le cadre de l'insertion sociale et socio-professionnelle,
- Soutenir les manifestations d'intérêt communautaire.

La répartition des associations par thématiques permet d'échanger et d'avoir une transversalité avec d'autres commissions de la Communauté de Communes et de proposer des montants de subventions adaptés aux besoins.

☑ L'année 2023

70 associations soutenues financièrement

414 755 € de subventions allouées

16 associations soutenues sous forme de conventions (79% du budget)

→ Ce partenariat permet à la collectivité d'accompagner les initiatives associatives en déterminant ensemble les objectifs à atteindre et en fléchissant les subventions, conformément aux compétences de la collectivité.



Les PASS du Civraisien en Poitou

Soutien de fonctionnement

De nombreuses associations bénéficient du soutien de la Communauté de Communes par la mise à disposition de ses équipements sportifs, de ses locaux et de son matériel. Cette valorisation concerne **48 associations et est estimée à 310 155 euros.**

Une mise à disposition du matériel " Canoë " s'effectue pour l'ensemble des scolaires du territoire sur les berges de La Charente à Civray en partenariat avec la municipalité.

Des conventions journalières, annuelles ou pluriannuelles sont établies et mentionnent l'ensemble des modalités du partenariat (désignation, responsabilités, assurances, obligations, objectifs,...)

Lors de manifestations, des lots (coupes, entrées, ...) peuvent être offerts.



Les U6 -U9F de l'Union Sportive de La Chapelle-Bâton, association subventionnée.



Financement de l'action handisport en partenariat avec le collège de Valence-en-Poitou.



Matériel de canoë mis à disposition.

Soirée thématique

Le mardi 10 octobre 2023 s'est déroulée une soirée destinée à renseigner les associations sportives du territoire sur les éventuelles subventions mobilisables. Organisée en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne (CDOS86) et le Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), 14 associations ont participé.



Soirée sur les subventions mobilisables pour les associations sportives du territoire

Projets 2024

- ▶ Maintien du soutien aux associations du territoire, tant financièrement que par les mises à disposition
- ▶ Organisation de soirées thématiques de formations et/ou d'informations
- ▶ Projet de modification et/ou actualisation du règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations en fonction des orientations politiques en lien avec le projet de territoire de la collectivité.
- ▶ Organisation des premières Assises Associatives du Civraisien en Poitou

Administration
générale et finances

45

Ressources humaines

48

Affaires juridiques

48

Finances

51

Marchés publics

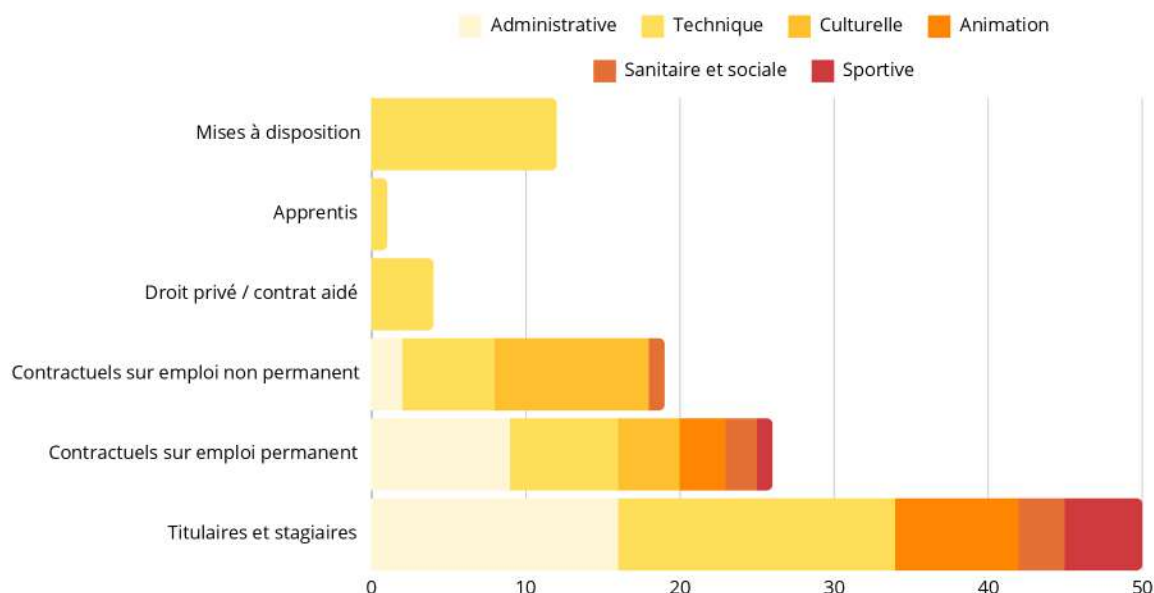
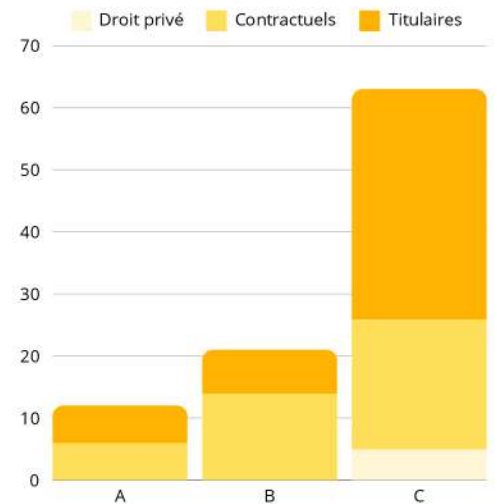


Ressources Humaines

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes qui s'invite durablement tant sur le plan financier, que sur celui des évolutions réglementaires, la politique de ressources humaines représente un enjeu majeur pour les collectivités. En effet, les dépenses du personnel représentent une part non-négligeable des dépenses de fonctionnement. L'objectif étant de définir des orientations stratégiques permettant d'adapter le service public afin de répondre aux besoins des habitants du Civraisien en Poitou, tout en visant l'enjeu de maîtrise des coûts et d'adaptation des ressources humaines. Cette démarche, a rendu possible une gestion renouvelée de nos ressources humaines, fondée sur une vision plus prospective, et un accompagnement des évolutions structurelles.

En tant qu'employeur, la politique de ressources humaines doit permettre à chaque agent de s'épanouir professionnellement et de progresser dans sa carrière. Le plan d'actions ressources humaines déployé tend ainsi à concilier accompagnement des agents et optimisation des services rendus.

Filières	Effectifs	%
Administrative	27	29%
Technique	44	46%
Culturelle	12	12%
Sportive	5	5%
Sanitaire et sociale	6	6%
Animation	10	10%
Droit privé	4	4%
Total	108	

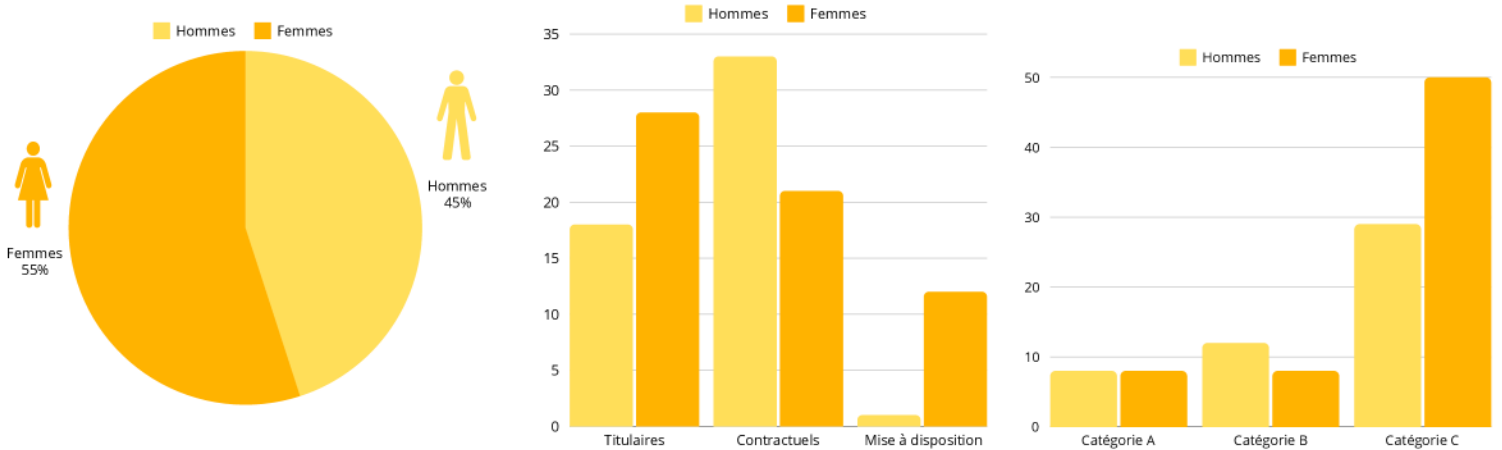


L'égalité entre les femmes et les hommes est plus que jamais une thématique centrale dans la fonction publique territoriale. Figurant parmi les six titres de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, l'égalité femmes/hommes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

À l'échelle intercommunale, nous sommes à l'image de celle nationale comme le graphique ci-dessous le montre :



À ce titre, le service des ressources humaines veille à éliminer tout stéréotype et toute démarche discriminatoire envers les femmes comme envers les hommes. La communication, l'information et la formation sont des moyens sur lesquels l'ensemble des services s'appuie pour faire évoluer les mentalités et les pratiques.



En 2023, les difficultés à recruter des agents titulaires sur des postes à responsabilités ou des missions précises, nous ont imposé des recrutements de contractuels, ce qui engendre des problématiques récurrentes lors des renouvellements avec l'obligation d'une mise en concurrence de l'agent, même si celui-ci est pertinent et opérationnel sur ses missions.

Le plan de formation

La formation est un élément essentiel, afin de pouvoir acquérir de nouvelles compétences professionnalisantes et de permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière professionnelle.

Des formations spécifiques sont à prévoir pour des agents soit parce qu'ils arrivent sur des nouveaux postes (permis poids lourd, voirie), ou bien qu'ils bénéficient d'un concours (formation initiale), ou encore qu'ils se forment pour passer un concours (préparation aux concours).

Pour l'année 2023, 5 agents de la collectivité ont été admis à la préparation au concours du grade supérieur de leur filière. Pour rappel, il est important de préciser que l'obtention du concours ne vaut pas nomination de l'agent de manière officielle dans la collectivité actuelle, chaque collectivité mène sa propre politique de carrière en matière d'avancement et de nomination.



Cette année, des formations collectives vont être mises en place afin de répondre à des besoins spécifiques sur des thématiques particulières comme la prévention avec la mise à jour des compétences appelé recyclage des examens tels que Sauveteurs Secouristes au Travail (SST) et Prévention et Secours Civiques (PSC) 1 et 2, mais aussi des formations telles que l'utilisation du chlore, des produits chimiques qui peuvent être organisées en INTRA ou INTER avec d'autres collectivités du département de la Vienne.



De plus, cette année, nous avons organisé des formations bureautiques (utilisation du logiciel Word et Excel) en INTRA à l'attention des agents de la collectivité. 10 agents ont pu bénéficier du dispositif, répartis sur trois niveaux de formation en fonction des compétences et facultés de chaque agent. Ces formations ont été animées par un conseiller numérique en interne et ont été fortement appréciées.

Pour l'année 2024, il est prévu d'organiser des formations en INTRA à destination des agents des communes du territoire, la première étant sur la thématique de la gestion des espaces verts. Ces formations permettent de recentrer les besoins sur un même lieu et à proximité des résidences administratives des agents, dans l'objectif de développer de nouvelles compétences tout en partageant les pratiques et en créant un réseau d'échanges et de savoirs.

La mobilité interne et externe

Depuis ces dernières années, la mobilité est devenue un levier majeur en matière de ressources humaines. Elle fait désormais partie intégrante de la politique de prévention et d'absentéisme. Elle permet ainsi d'anticiper bon nombre de reclassements ou encore d'éviter de longues périodes d'arrêt de travail. En effet, c'est un vecteur d'enrichissement du parcours professionnel et de valorisation des compétences, la mobilité en interne permet également de répondre aux demandes d'évolution professionnelle des agents, notamment analysée à travers les entretiens professionnels réalisés à chaque fin d'année.

En 2023, nous avons recensé des souhaits de mobilité interne, ce qui montre qu'il y a de réels besoins de développer une GPEEC pour répondre aussi bien aux besoins des agents de la collectivité.



La santé et la sécurité au travail / La prévention

Comme le stipule le code du Travail, il appartient à l'employeur de veiller à la santé physique et mentale des agents sous sa responsabilité. Outre cet enjeu juridique, la prévention des risques professionnels permet :

- de préserver un bon état de santé des agents en réduisant la probabilité de survenue d'accident ou de maladie professionnelle en limitant les conséquences
- de préserver une bonne image de la collectivité en témoignant d'un climat social favorable
- de réduire les coûts directs et indirects de l'absentéisme par une maîtrise de la sinistralité.



L'autorité territoriale est donc tenue de définir une politique de prévention coordonnée et efficace et de contrôler le respect des règles de sécurité par les agents. Les assistants et conseillers de prévention ont pour mission d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans sa politique de prévention des risques et dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail notamment en proposant des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques et en assurant le suivi du registre de santé et de sécurité au travail. Le budget alloué à la prévention professionnelle est important dans le but de poursuivre le travail et l'amélioration des conditions de travail au sein de la collectivité et des obligations au niveau du Document Unique (DU).

CST Comité Social Territorial



Toute collectivité employant au moins 50 agents doit créer un Comité Social Territorial, qui a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et des conditions de travail des agents. Pour cela, il procède à des enquêtes sur les accidents de service ou maladies professionnelles et à des visites de locaux et les membres interviennent en cas de danger grave et imminent. De plus, cette instance doit être force de proposition et suggère toutes les mesures de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail. Le CST de la Communauté de Communes se réunit environ 4 fois par an en fonction des besoins et des nécessités.

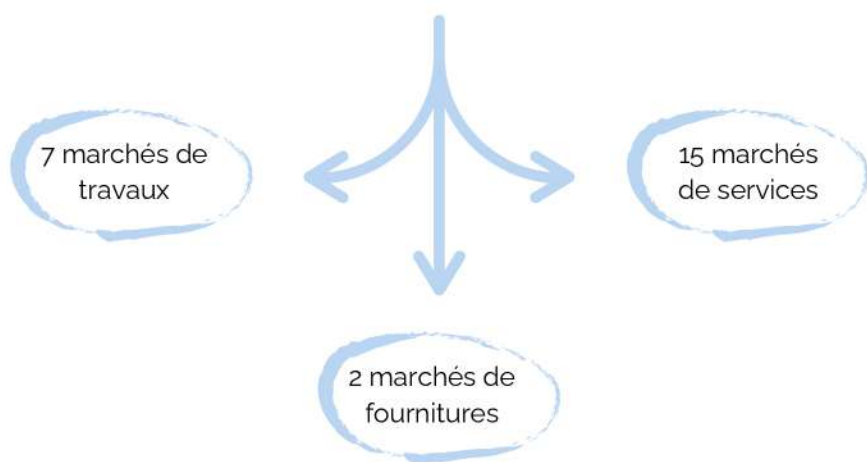
Projets 2024

- ▶ Mise en place des titres restaurant.
- ▶ Dématérialisation des congés.
- ▶ Mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences (GPEEC).
- ▶ Développer notre politique d'accompagnement et de développement de compétences des agents.
- ▶ Formaliser les process RH.

Affaires juridiques

Le service affaires juridiques / marchés accompagne les différents services et les communes sur les dossiers et apporte son expertise sur des champs juridiques très larges allant du droit des collectivités locales, droit public général, droit des contrats publics, procédure contentieuse administrative, droit du commerce, droit civil et tous les droits parallèles touchant chaque compétence de la collectivité.

En 2023, **24 procédures ont été déclenchées pour des marchés à partir du seuil de 40 000€** soit 7 procédures formalisées et 17 procédures adaptées.



Pour conclure ces marchés, la collectivité a recours à des décisions du Président, mais également pour bon nombre d'actes du quotidien. La délibération 20 du 29 juillet 2020 précise tous les cas potentiels.

En 2023, il y en a eu 170 décisions du Président, tout secteurs confondus contre 120 en 2022 pour bonne part sur la commande publique, sur les règlements intérieurs, diverses conventions avec des organismes publics ou à but non-lucratif.

La collectivité a également la possibilité de prendre des arrêtés du Président dans le cadre de son pouvoir réglementaire. Très peu sont passés chaque année, car la quasi-totalité des pouvoirs de police sont restés aux mains des maires. Il n'y a eu que 20 arrêtés en 2023, notamment pour des délégations de signature données par le Président pour des signatures d'actes ou liées aux fonctions de régisseurs.

Finances

Comme chaque année, la communauté a versé une part de sa fiscalité perçue à certaines communes selon des critères légaux, cette part est appelée attribution de compensation. Elle est versée pour un total de **1.492M€** mais dans le cas où le reversement de fiscalité ne suffit pas à compenser le coût des charges transférées elle est due à l'EPCI par les communes membres concernées. De ce côté, le montant s'élève à **201K€**

2 communes ont bénéficié du nouveau fonds de concours Petites Villes de Demain pour un total de **1.375M€** de travaux et un fonds de concours de **210K€**.

12 communes ont bénéficié du fonds petits villages d'avenir pour un total de **2.013M€** de travaux et un fonds de concours de **159K€**.



Finances

Une programmation pluriannuelle d'investissement 2022/2026 a été débattue en Conférence des Maires/Bureau. Cette programmation se voulait ambitieuse dans le temps. Les projets ne manquent pas, mais des choix devront être faits fonction de nombreuses variables :

1

Définir des priorités par le du conseil conseil communautaire en fonction des besoins des populations et des contraintes techniques et financières.

2

Avoir des financements réalistes et opérationnels.

3

Tenir compte d'une prospective de fonctionnement des projets d'investissement.

4

Obtenir une faisabilité cohérente pour la réalisation des opérations en fonction de nos propres capacités techniques internes.

Orientations financières

Le maintien absolu d'un niveau d'épargne et d'un autofinancement suffisant pour couvrir les dépenses d'investissement annuelles incompressibles.

Le montant des investissements constants et incompressibles a été réévalué en 2023 entre 2.2 et 2.4M€ contre 1.65M€ précédemment.

L'objectif reste comme sur la précédente programmation de ne pas dépasser 1.2 M€ de remboursement annuel.

La section de fonctionnement doit dégager chaque année un minimum d'excédent pour couvrir les dépenses incompressibles. Ce montant pourra diminuer selon la réalisation ou non des actions d'investissement courantes et du désendettement de la collectivité.

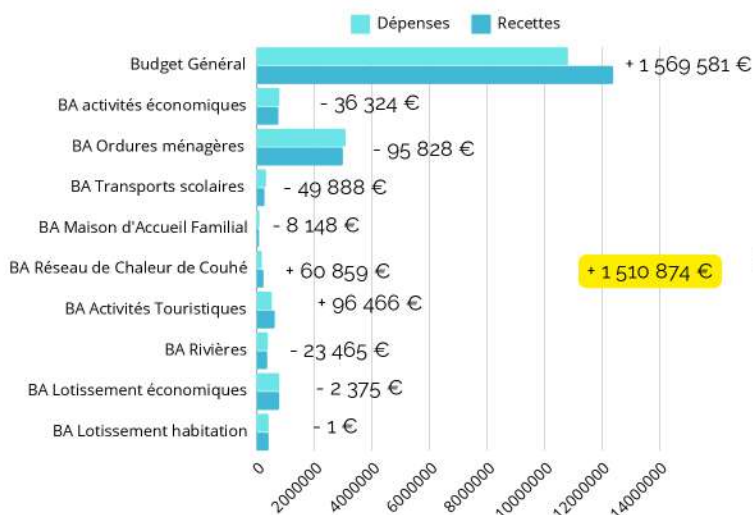
Côté financement, l'objectif est que chaque budget annexe s'équilibre seul avec ses propres financements.

Le budget général peut également compter sur un financement propre notamment destiné en grande majorité à financer les dépenses récurrentes.

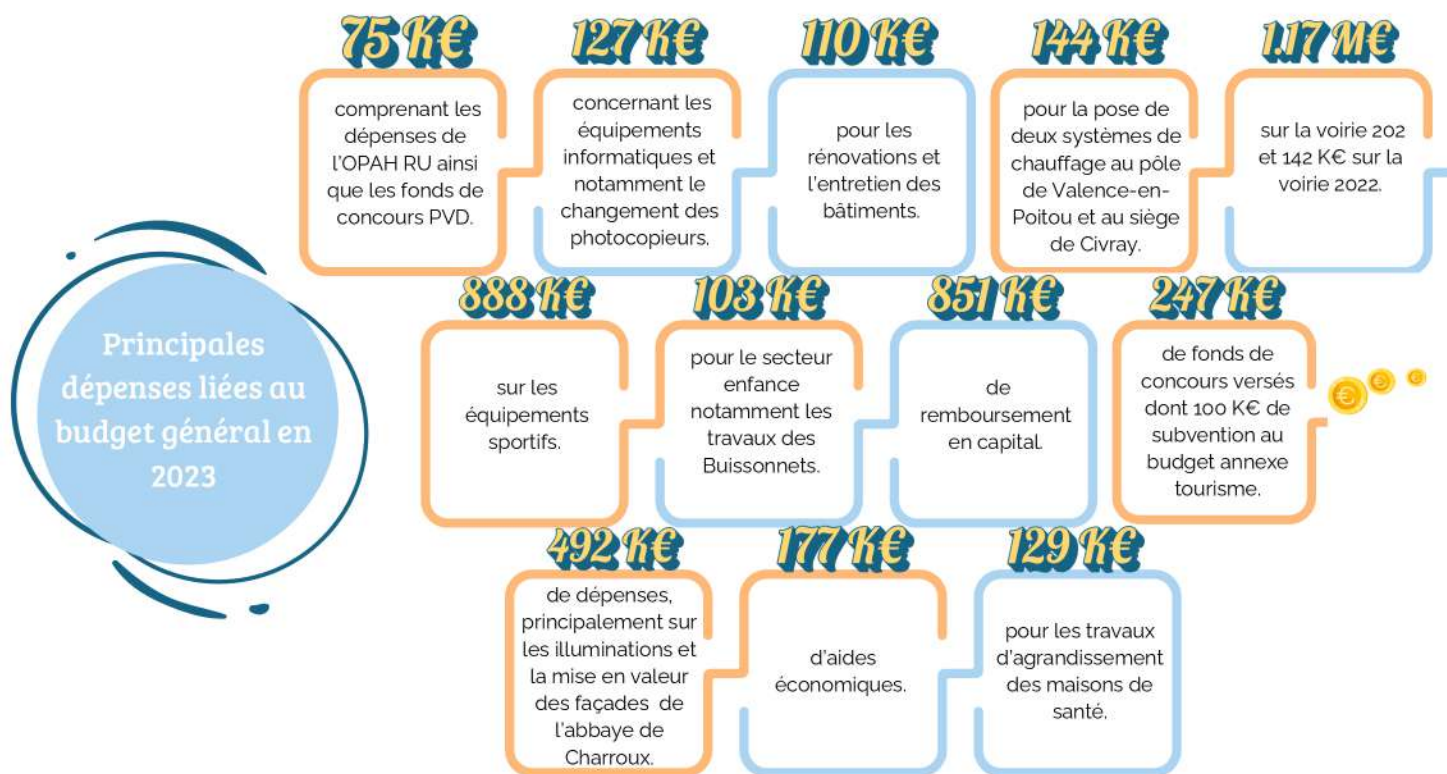
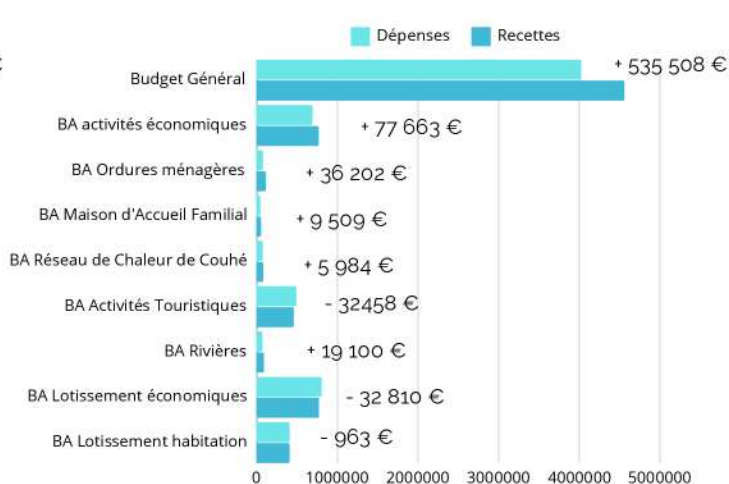
Objectifs pour couvrir les dépenses de la programmation pluriannuelle

- ▶ Ne pas emprunter au-delà de 500 K€ pour assurer les dépenses courantes d'investissement.
- ▶ Consacrer la totalité de l'excédent de fonctionnement à ce financement de dépenses courantes.
- ▶ Tendrer vers 50 % de subventions par opération.
- ▶ Interrogation sur les critères de l'intérêt communautaire qui doit être le catalyseur d'une nouvelle politique en matière de gestion dynamique de notre patrimoine.
- ▶ Les choix d'investissement pluriannuels doivent être guidés par une rationalité et une logique de financement opération par opération.
- ▶ Complément de financement des opérations par le FCTVA.

Fonctionnement par budget



Investissement par budget



Principaux reste à réaliser pour 2024

- 263 K€ sur le programme Petite Ville de Demain entre la fin de l'étude ORT et les fonds de concours petites villes de demain.
- 78 K€ pour la dernière tranche SDTAN à régler en 2024.
- 65 K€ pour les rénovations et l'entretien des bâtiments.
- 50 K€ pour les diagnostics accessibilité.
- 107 K€ pour les frais et la Moe de la salle communautaire du siège de Civray.
- 195 K€ sur la voirie 2023.
- 240 K€ sur la révision générale du PLUi.
- 175 K€ sur les équipements sportifs notamment 103 K€ concernant la piscine de Valence-en-Poitou.
- 760 K€ pour le projet petite enfance jeunesse, salle associative des Buissonnets à Valence-en-Poitou.
- 150 K€ de fonds de concours Petit Village de Demain.
- 213 K€ pour l'acquisition de la BOM pour le service Ordures Ménagères.
- 102 K€ d'aides économiques.
- 124 K€ pour l'agrandissement des Maisons de Santé.
- 293 K€ pour les travaux au Parc du Cormenier et les travaux à l'Abbaye de Charroux.

Marchés publics

Évaluation de la convention territoriale globale 2018-2022 et diagnostic, enjeux et priorités d'actions pour une convention territoriale globale 2023-2027.

Marché Global de Performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance pour la construction d'un cinéma à Gençay.

Aménagement du site des Buissonnets dans le cadre d'une rénovation énergétique du bâti.

Révision générale du PLUI de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou - nouvelle procédure suite à déclaration sans suite.

Étude de faisabilité pour l'investissement dans une installation de regroupement/tri/valorisation des déchets du BTP et démarche d'économie circulaire.

Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communautaire 2024/2026.

Mission de suivi - animation de l'OPAH-RU - multi sites sur les centres de Civray, Gençay et Valence en Poitou 2023 - 2028.

Location ou achat de photocopieurs et imprimantes multifonctions et leur maintenance.

Prestations de services d'assurances IARD pour les besoins de la Communauté de Communes du civraisien en Poitou.

Acquisition d'une benne à ordures ménagères minimum 16 M3 sur chassis porteur 19 T.



Marchés
notifiés
en 2023



Mission de maîtrise d'oeuvre pour des équipements de santé du Civraisien en Poitou : maisons pluridisciplinaires de Civray et Savigné.

Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (territoire Gencéen).

Mission AMO (étude technique et financière) dans le cadre d'une construction d'un pôle communautaire petite enfance, enfance et jeunesse à Civray.

Réfection de voirie et réserve incendie - Centre routier de Payré.

Mission de diagnostic, d'étude et d'assistance aux travaux pour la mise en accessibilité des ERP de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Programme travaux de voirie 2024/2026.

Fourniture et livraison de matériaux pour les travaux de voirie communautaire pour 2024/2026.

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'une nouvelle signalétique dans les Zones d'Activités Économiques.

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine de Valence-en-Poitou.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et les Communes sont sur



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit



Afin de retrouver toute l'information et l'actualité de votre Communauté de Communes, suivez nous sur les réseaux sociaux et sur notre site : www.civraisienpoitou.fr



Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
10 Avenue de la Gare
86400 CIVRAY
Tél : 05-49-87-67-88
Mail : contact@civraisienpoitou.fr

Directeur de la publication : GEOFFROY Jean-Olivier
Rédaction, création et réalisation graphique : Service
Communication de la Communauté de Communes
Photos et visuels : Communauté de Communes - Libellab